

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 07 AVRIL 2021 BUDGET

L'an deux mille vingt et un et le 7 avril à 20 heures 00, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de la Gravette, sous la présidence de monsieur Serge DEUILHE, maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Thierry ANDRAU, Thierry BERTRAND, Denis BUVAT, Céline BRUNIERA, Nathalie CAMI, Nicole DEDEBAT, Serge DEUILHE, Monique D'OLIVEIRA, Caroline FERRER, Carole GAUDEZ, Patricia GOUPIL, Arlette GRANGE, Jean-Luc JOUSSE, Gilbert LABORDE, Philippe LANDES, Patrice LARRIEU, Annie LE PAPE, Catherine LOUIT, Denis PERY, Fabrice PLANCHON, Nicolas REY-BETHBEDER, Simon SANCHEZ, Christophe SOLOMIAC, Jean-François SUTRA, Pascal VALIERE.

Procurations : Monsieur Jean-Pierre MICHAS à Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER, Madame Corinne LAYE à Madame Monique D'OLIVEIRA, Monsieur Laurent POMERY à Madame Annie LE PAPE.

Absente : Madame Céline DUMONT.

Monsieur Denis BUVAT est élu secrétaire de séance.

DELIBERATIONS

21 x 24 - Finances locales - Budget : Budget ville - Etape budgétaire : Compte de gestion - Exercice : 2020.

L'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par madame la trésorière en poste à Saint-Lys ; cette dernière a transmis à la commune le compte de gestion 2020 de la ville.

Monsieur le Maire précise que le compte de gestion 2020 de la ville, établi par cette dernière, est conforme au compte administratif 2020 de la ville au niveau des exécutions de l'année.

Le Conseil Municipal adopte le compte de gestion de la ville pour l'exercice 2020.

Aucun commentaire relatif à cette délibération.

(rapporteur : Monsieur Denis PERY)

Pour : 25

Contre : 0

Abstentions : 3

21 x 25 - Finances locales - Budget : Budget ville - Etape budgétaire : Compte administratif - Exercice : 2020

Monsieur le Maire quitte la séance après avoir transmis la présidence du Conseil Municipal à **Madame Arlette GRANGE** conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le maire, après présentation du compte de gestion, établi par la comptable de la collectivité territoriale, le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes, doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice.

Le Conseil Municipal adopte le Compte Administratif de la ville de l'exercice 2020, arrêté comme suit :

Budget Ville (en €)

Fonctionnement			Investissement	
Résultat reporté au 1 ^{er} janvier 2020	3 469 344,33		Résultat reporté au 1 ^{er} janvier 2020	-1 214 584,95
Dépenses 2020	6 991 369,72		Dépenses 2020	3 804 991,87
Recettes 2020	7 952 176,63		Recettes 2020	3 379 707,43
Résultat 2020	960 806,91		Résultat 2020	-425 284,44
Résultat de clôture au 31/12/2020	4 430 151,24		Résultat de clôture au 31/12/2020	-1 639 869,39

Aucun commentaire relatif à cette délibération.

(rapporteur : Monsieur Denis PERY)

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 3

21 x 26 - Finances locales - Budget : Budget ville - Etape budgétaire : Affectation du résultat - Exercice : 2020

L'affectation ne concerne que les excédents de fonctionnement ; il s'agit de l'excédent de l'exercice complété des excédents reportés ou diminué des déficits antérieurs. C'est donc l'excédent net cumulé de fonctionnement qui donne lieu à affectation.

Plusieurs hypothèses peuvent être envisagées :

1/ L'affectation vise à réaliser effectivement l'autofinancement prévu au budget de l'année N, en inscrivant en réserves (Compte 1068 de l'année N+1) le montant nécessaire à la couverture des besoins de financement de la section investissement (l'excédent net constaté en fonctionnement peut permettre ou non cet autofinancement à hauteur de la prévision).

2 / Le report en section de fonctionnement de l'excédent

Après avoir constaté les résultats du compte administratif 2020 et considérant l'exactitude des résultats suite au rapprochement avec le compte de gestion 2020 dressé par la trésorière, il apparaît un excédent net cumulé de fonctionnement et un besoin de financement de :

Fonctionnement :

Reprise Excédent de l'exercice précédent	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de Clôture à affecter
3 469 344,33	960 806,91	4 430 151,24

Investissement :

Résultat à la clôture de l'exercice 2019	Résultat de l'exercice 2020	Reste à Réaliser Recettes	Reste à Réaliser Dépenses	BESOIN DE FINANCEMENT
- 1 214 584,95	- 425 284,44	1 361 000,00	-881 349,00	-1 160 218,39

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys
Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

www.saint-lys.fr

Monsieur le Maire propose d'affecter à la section d'investissement (recettes) une partie de l'excédent de fonctionnement, à hauteur de 1 160 218,39 €, afin de couvrir le besoin de financement de la section investissement constaté en 2020.

Il est précisé que cette affectation donnera lieu à une prévision budgétaire sur l'exercice 2021 et à l'émission d'un titre de recettes sur le compte 1068 à hauteur du besoin de financement.

Le reliquat de l'excédent de fonctionnement soit 3 269 932,85 € (représentant la différence entre l'excédent cumulé de 4 430 151,24 € et le montant affecté en investissement de 1 160 218,39 €) fera l'objet d'un report ligne 002 des recettes de fonctionnement du budget primitif 2021. Cette reprise ne donnera pas lieu à émission de titre de recettes au cours de l'exercice 2021.

Le déficit d'investissement sera reporté au budget primitif 2021 en section d'investissement, dépenses, ligne 001, pour -1 639 869,39 €.

Le Conseil Municipal adopte l'affectation du résultat de la ville de l'exercice 2020 telle que mentionnée ci-dessus.

Aucun commentaire relatif à cette délibération.

(rapporteur : Monsieur Denis PERY)

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

21 x 27 - Finances locales - Budget : Budget annexe assainissement - Etape budgétaire : Compte de gestion - Exercice : 2020

L'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par madame la trésorière en poste à Saint-Lys ; cette dernière a transmis à la commune le compte de gestion 2020 du budget annexe assainissement.

Monsieur le Maire précise que le compte de gestion 2020 du budget annexe assainissement, établi par cette dernière, est conforme au compte administratif 2020 du budget annexe assainissement au niveau des exécutions de l'année.

Le conseil municipal adopte le compte de gestion du budget annexe assainissement établi par madame la trésorière pour l'exercice 2020.

Aucun commentaire relatif à cette délibération.

(rapporteur : Monsieur Denis PERY)

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

21 x 28 - Finances locales - Budget : Budget annexe assainissement - Etape budgétaire : Compte administratif - Exercice : 2020

Monsieur le Maire quitte la séance après avoir transmis la présidence du Conseil Municipal à **Madame Arlette GRANGE**, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le maire, après présentation du compte de gestion, établi par la comptable de la collectivité territoriale, le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice.

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys
Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

www.saint-lys.fr

3/37

Le Conseil Municipal adopte le Compte Administratif du budget annexe assainissement de l'exercice 2020, arrêté comme suit :

Budget Assainissement (en €)

Exploitation			Investissement	
Résultat reporté au 1 ^{er} janvier 2020	295 948,83		Résultat reporté au 1 ^{er} janvier 2020	559 727,43
Dépenses 2020	520 398,96		Dépenses 2020	141 050,35
Recettes 2020	735 170,02		Recettes 2020	202 282,28
Résultat 2020	214 771,06		Résultat 2020	61 231,93
Résultat de clôture au 31/12/2020	510 719,89		Résultat de clôture au 31/12/2020	620 959,36

Aucun commentaire relatif à cette délibération.

(rapporteur : Monsieur Denis PERY)

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

21 x 29 - Finances locales - Budget : Budget principal - Vote des taux d'imposition 2021

Conformément au 1° du 4 du J du I de l'article 16 de la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020, par dérogation à l'article 1636 B sexies précité, le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale est gelé en 2021 au niveau du taux de 2019 et n'a pas à être voté par le conseil municipal.

Par ailleurs, suite à la réforme de fiscalité liée à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, il rappelle que le taux départemental de taxe foncière sur les propriétés bâties de 21,90 % est transféré à la commune.

En conséquence, le taux de référence 2020 pour 2021 de la taxe foncière sur les propriétés bâties s'élève à 47,35 % (soit le taux départemental de 21,90 % + le taux communal de 25,45 %).

Dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale, la mise en œuvre des dispositions applicables à compter de 2021 entraîne des modifications dans le calcul des bases prévisionnelles et des taux rendant également nécessaire une refonte de la présentation des états fiscaux 1259 de notification des bases prévisionnelles.

Compte tenu de ces éléments, la DRFIP d'Occitanie et du département de la Haute-Garonne a indiqué le 26 février et le 9 mars dernier que la date d'envoi des états 1259 de notification des bases prévisionnelles 2021 était repoussée au 31 mars 2021.

Vu l'état n°1259 portant notification des bases nettes d'imposition des taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2021 communiqué à la commune le 26 mars 2021, le conseil municipal doit se prononcer sur le vote des taux d'imposition afin de mettre en recouvrement le produit du montant des impôts qui est prévu au vote du budget primitif 2021.

Il est proposé le maintien des taux de fiscalité, en tenant compte des effets de la réforme, selon le tableau suivant :

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys
Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

www.saint-lys.fr

	Taux 2020	Taux 2021	Ecart de taux
Taxe foncière sur les propriétés bâties	47,35 %	47,35 %	0,00 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	125,32 %	125,32 %	0,00 %

Le conseil municipal approuve les taux d'imposition 2021 tels que décrits ci-dessus.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : la différence c'est une dotation de l'Etat en fait ?

Monsieur Denis PERY : oui, c'est une dotation avec le coefficient correcteur, qui fait état de près de 500 000 euros de compensation.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : après sur le fond, on dépend de plus en plus de l'Etat, c'est-à-dire que la liberté des collectivités locales est quand même de plus en plus réduite. Cela pose un réel problème, car à terme qui dit que dans 2 ou 3 ans ces dotations se maintiendront ? Cela reste quand même une incertitude importante.

Monsieur le Maire : il est certain que l'on s'adapte aux décisions réglementaires de l'Etat et comme dans toutes les collectivités, d'ailleurs ; on verra de quoi demain sera fait.

Monsieur Thierry ANDRAU : bonsoir, avez-vous pu vous renseigner sur l'éventuelle dégressivité de la dotation, comme évoqué en commission finances ?

Monsieur le Maire : à ce jour, je n'ai pas d'information complémentaire. Avec la loi des finances et la prospective que l'on aura, nous ne manquerons pas de revenir vers vous ; mais à ce jour, je n'ai pas d'information complémentaire quant à la dégressivité des dotations de l'Etat et de compensation de la taxe d'habitation.

Monsieur Thierry ANDRAU : merci.

(rapporteur : Monsieur Denis PERY)

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

21 x 30 - Finances locales - Budget : Budget ville - Etape budgétaire : Budget Primitif - Exercice : 2021

Le Conseil Municipal adopte le budget primitif de la commune de Saint-Lys pour l'exercice 2021, arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT :

Chapitre	Libellé	BP 2021	Chapitre	Libellé	BP 2021
011	Charges à caractère général	1 774 114,00	013	Atténuation de charges	181 000,00
012	Charges de personnel	3 500 000,00	70	Produits des services	172 600,00
014	Atténuation de produits	871 000,00	73	Impôts et taxes	4 681 000,00
65	Autres charges de gestion courante	969 350,00	74	Dotations et participations	2 609 200,00
66	Charges financières	209 000,00	75	Autres produits de gestion courante	231 500,00
67	Charges exceptionnelles	47 000,00	76	Produits financiers	100,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	2 000,00	77	Produits exceptionnels	98 400,00
022	Dépenses imprévues	20 568,85	042	Opération d'ordre entre sections	2 700,00
023	Virement à la section d'investissement	3 496 100,00	002	Report excédent N-1	3 269 932,85
042	Opération d'ordre entre sections	357 300,00			
002	Report déficit n-1	0,00			
	Total des dépenses	11 246 432,85		Total des recettes	11 246 432,85

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys
Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

www.saint-lys.fr

5/37

INVESTISSEMENT :

Chapitre	Libellé	BP 2021	Chapitre	Libellé	BP 2021
	Opérations d'équipement	3 674 012,94	10	Dotations, fonds divers et réserves	539 000,00
16	Emprunts et dettes assimilés	641 000,00	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 160 218,39
020	Dépenses imprévues (investissement)	30 636,06	13	Subventions d'investissement	1 655 600,00
458	Opération pour compte de tiers	7 000,00	16	Emprunts et dettes assimilés	0,00
040	Opérations d'ordre entre sections	2 700,00	165	Dépôts et cautionnements reçus	5 000,00
041	Opérations patrimoniales	8 100,00	45	Opérations pour le compte de tiers	0,00
			021	Virement de la section de fonctionnement	3 496 100,00
			024	Produits des cessions d'immobilisations	532 000,00
			040	Opérations d'ordre entre sections	357 300,00
			041	Opérations patrimoniales	8 100,00
001	Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	1 639 869,39			
	Total des dépenses	6 003 318,39		Total des recettes	7 753 318,39

Monsieur le Maire : je tenais à remercier l'ensemble des services de la collectivité pour leur implication quant à la construction de ce budget, en particulier le service finances, dirigé par Monsieur MISSIO qui est parmi nous ce soir ; c'est beaucoup de travail et je sais que nous avons demandé beaucoup pour être dans les temps ; donc merci à votre service, Monsieur MISSIO et merci à vous. Merci à l'ensemble des élus, qui ont également participé à la construction de ce budget présenté ce soir. Monsieur PERY, je vous laisse la parole.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : plusieurs choses : sur le personnel supplémentaire, on avait fait un rapide calcul la dernière fois de 300 000 euros, mais en fait c'est 328 000 euros, en plus, qui reviendra chaque année. Cela nous paraît beaucoup, parce que je me suis replongé dans ce que la Chambre Régionale des Comptes avait dit, dans son rapport de 2015, je vais le lire « on ne peut pas demander aux Saint-Lysiens un effort supplémentaire fiscal ». D'ailleurs, vous n'avez pas augmenté du tout, cela va dans le sens de ce que dit la Chambre Régionale des Comptes, mais elle dit aussi « qu'il faut faire attention aux charges du personnel ». Même si elles demeurent largement inférieures à la moyenne des communes appartenant à la même strate, ce qui est toujours le cas, pour toutes les charges à caractère général, la Chambre souligne que « la commune n'a pas les moyens d'accroître sensiblement ses dépenses ». Alors si, un peu plus, mais guère plus. En augmentant ce budget de fonctionnement, pour l'avenir par rapport à l'investissement, cela posera quand même un souci. Il faut vraiment faire attention à cela et vraiment faire attention à ces charges de personnel. J'imagine que vous y faites attention, mais là on est vraiment à la limite. Il faut vraiment y faire attention. Je remarque quand même aussi qu'il y a une bonne nouvelle, c'est qu'encore une fois, les dotations sont bonnes, mieux que prévues ; cela fait plusieurs années que l'on est toujours agréablement surpris. Si on regarde autour de nous, ce n'est pas vrai partout, c'est donc une bonne chose. J'aimerais avoir une précision par rapport à la dette par habitant, puisque la dette a baissé ; on était, de mémoire en 2015, aux alentours de 1 000 euros par habitant. On est à combien maintenant ? Car c'est un chiffre assez parlant.

Monsieur Denis PERY : Monsieur MISSIO, est-ce que vous avez le chiffre exact ? Je sais que l'on est en-dessous de 800 euros et en-dessous de la moyenne de la strate. Il me semble qu'on l'avait précisé dans le ROB.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : je n'en ai pas souvenir.

Monsieur Denis PERY : on est à hauteur de 764 euros par habitant, alors que la moyenne de la strate est à hauteur de 860 euros.

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys

Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

www.saint-lys.fr

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : c'est une bonne chose aussi. J'ai d'autres questions et notamment par rapport au Bourgs-centres, il est précisé qu'il y a 65 000 euros, ce sont des études, mais pourquoi faire ? On en a déjà eu une. A quoi correspondent-ils ?

Madame Céline BRUNIERA : effectivement, on a déjà eu des frais d'étude, mais qui sont sur une étude globale de tout le secteur. La première action à mener, on en a souvent parlé, ce sont les flux de circulation, à l'échelle du territoire. Ce sont des études de maîtrise d'œuvre, pour lancer le projet et notamment sur cette partie-là. Mais vous avez dans le Bourgs-centres, des fiches actions qui sont détaillées, où vous pouvez trouver toutes ces informations. Après c'est une enveloppe prévisionnelle, pour amorcer les études.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : merci. Je voudrais revenir aussi sur le dossier du COSEC : en totalité il coûtera combien ? Quel taux de subvention nous avons au total ? Quelle est la part qui reviendra au final à la charge de la mairie ?

Monsieur Denis PERY : nous avons des travaux pour 2 460 056 euros et nous avons obtenu 1 161 371 euros ; ce qui revient à 50 % de subventions.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : on vous pose cette question, car ce week-end je me suis « amusé » à comparer ce qu'il se faisait ailleurs. Notamment, j'ai été à la commune d'Ayguesvives, où ils ont un projet qui est à peu près le même que le nôtre et ils arrivent à un taux presque de 90 % de subventions. Comment ? Parce qu'ils sont partis justement sur la piste des économies d'énergie et des panneaux solaires. Il existe des dispositifs maintenant tout à fait intéressants. C'est un projet passé, mais je pense qu'il va falloir réfléchir dans les projets à venir, il y a des fonds qui sont importants, de la part de l'Etat et des collectivités locales et on arrive à de très bons taux. Il faut bien sûr choisir un projet, mais je pense que ce type de projet avec les panneaux solaires, est d'ailleurs à peu près le même équipement qu'à Carmaux, avec une salle plus petite certes, mais avec un taux de 90 % aussi. Je vous ferai remarquer aussi que le Muretain Agglo a voté un budget assez conséquent, sur la transition écologique et que l'on peut faire aussi des demandes, puisque dans les montages financiers, je prends celui par exemple de la commune d'Ayguesvives, dont Monsieur OBERTI est président du Sicoval, où il y a aussi une participation de cet ordre-là. Cela me semble intéressant et cela n'a pas été fait à Saint-Lys, je l'ai souvent dit, mais cela me semble intéressant de s'inscrire dans ce type d'action. Je pense que maintenant il faudra y penser, puisqu'il existe une volonté aussi au Muretain Agglo d'aller dans ce sens-là, de vraiment privilégier cette voie. J'ai une autre question également sur les fêtes, le contexte est aussi particulier cette année, il y a environ 20 000 euros en plus : cela correspond à quel type d'activité par rapport à l'année dernière ?

Monsieur Fabrice PLANCHON : vous parlez du budget culture je pense ?

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : oui.

Monsieur Fabrice PLANCHON : sur la culture, vous connaissez le contexte dans lequel on est depuis 1 an, avec le monde de la culture qui a beaucoup souffert et des artistes qui sont sans perspective. Oui, il y a donc une volonté clairement politique de se projeter vers l'avant et d'avoir des nouvelles animations sur la ville. Sur la partie investissement, il y a évidemment le musée, à laquelle les deux groupes minoritaires ont d'ailleurs participé, cette semaine, sur le choix de la scénographie. Il y a une grosse volonté municipale, sur la partie musée, avec un futur pôle de rayonnement touristique pour la ville. Votre question, c'est plus sur la partie manifestation, je pense. Donc oui, il y a plusieurs manifestations qui sont prévues, bien sûr si les conditions sanitaires le permettent, à partir de cet été, en particulier une fête de la musique renouvelée avec un parcours musical, par exemple dans la ville, des nouvelles manifestations d'été, que l'on présentera prochainement, avec les escales de l'été autour de concerts d'animations culturelles ou des cinémas de plein air. Egalement, des moments de rencontre pour les habitants, des animations musicales à l'automne, une édition exceptionnelle du Salon du livre cette

année, qui va fêter ses 30 ans, avec potentiellement quelques têtes d'affiche de renom. Enfin, beaucoup d'autres animations culturelles, comme les interventions des auteurs dans les écoles, qui vont continuer, des projets culturels de territoire également. Par exemple, la très prochaine exposition de photos de plein air, qui vous sera communiquée la semaine prochaine et d'autres projets de territoire qui sont en cours de construction. Une vraie volonté d'aller de l'avant sur le domaine culturel, puisque l'on a besoin de se retrouver, tous ensemble, après cette période très compliquée pour tous. Je pense que l'on peut tous se retrouver autour de telles ambitions et de tels projets.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : merci pour ces précisions. J'ai vu aussi dans le budget qu'il y a de budgété 7 000 euros pour les Glycines. Si j'ai bien compris, il s'agit maintenant de les faire réhabiliter, c'est à l'ordre du jour ? 7 000 euros cette année, cela correspond à quel type de travaux ? Est-ce qu'il y aura d'autres types travaux sur les Glycines ? Qu'est-ce qu'il est prévu ?

Monsieur le Maire : pour l'instant, les travaux qui ont été menés aux Glycines sont dans le cadre de la relocalisation temporaire des services, en attendant de voir comment on réorganise la mairie et surtout quel service, mais aussi pour regrouper les services de l'urbanisme. Ces travaux ont été faits pour accueillir cette équipe, à la fois d'ADS et à la fois du service urbanisme, dans des conditions acceptables. Il y a quelques travaux de rénovation au rez-de-chaussée du bâtiment des Glycines, en attendant de prendre une décision à plus long terme, sur la rénovation complète de ce bâtiment ou autres hypothèses qui seront débattues bien entendu en commission.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : autre chose aussi sur la vidéoprotection, il est prévu 40 000 euros cette année ; je pense qu'après il y aura d'autres sommes : j'aimerais avoir quelques précisions, il s'agit de caméras ? Sur la vidéoprotection, il y a beaucoup de choses à dire dessus, donc j'aimerais un peu plus d'explications là-dessus.

Monsieur le Maire : je vais passer la parole à Monsieur BUVAT. C'est un dossier qui est bien évidemment travaillé dans des conditions réglementaires, extrêmement précises, à la fois avec la Préfecture et à la fois avec la gendarmerie, garante de toutes ces règles-là et du système qui sera mis en place sur notre collectivité. Bien sûr, les conditions sanitaires nous empêchent de faire l'ensemble des réunions que l'on souhaiterait faire, mais à l'ouverture des plis, il a bien été dit qu'il y aurait une présentation de ce dossier. Je laisse la parole à Monsieur BUVAT, pour vous apporter quelques précisions.

Monsieur Denis BUVAT : quelle était la question au départ ?

Monsieur le Maire : quel système sera mis en place sur la collectivité, dans le cadre de cette vidéoprotection ?

Monsieur Denis BUVAT : dans la première tranche est prévue d'abord le développement du CSU (centre de surveillance urbaine) avec le serveur et les écrans de surveillance, le déploiement en centre-ville. Deux autres étapes vont se déployer du côté de l'avenue de Toulouse et de l'autre côté au niveau du collège, avec la stricte réglementation et toutes les obligations qui sont liées après avec la gendarmerie pour pouvoir demander les subventions.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : il me semble important de dire que, quand on s'enclenche dans ce type de vidéoprotectons, les plus efficaces sont celles, où il y a des hommes derrière. Il faut aussi des gens sur le terrain, pour que l'on puisse réagir vite, parce que si c'est pour avoir des caméras et réagir après, c'est ça aussi un peu le souci.

Monsieur Denis BUVAT : il y a l'arrivée d'un nouvel agent le mois prochain.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : oui c'est ce que je dis.

Monsieur le Maire : par contre, là, nous sortons complètement du cadre du projet des vidéoprotectons à Saint-Lys. En aucun cas, il n'a été question d'avoir de la vidéosurveillance en temps réel, avec des agents derrière des écrans, parce que là on rentre dans une toute autre dimension, dans des communes

nettement plus importantes que Saint-Lys, avec des règles extrêmement précises, quant aux libertés individuelles et aux déplacements de chacun ; c'est un dossier qui peut faire effectivement polémique. Là, nous sommes globalement dans la surveillance des flux et surtout de l'aide aux enquêtes de gendarmerie, sur commission rogatoire, pour avoir les éléments et non pas de la surveillance en temps réel. Je pense que là pour le coup la commune de Saint-Lys n'a pas les moyens, aujourd'hui ni à l'avenir, de mettre en place un tel système.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : merci pour ces précisions, c'est ce que j'attendais.

Monsieur Thierry BERTRAND : on voit une ligne budgétaire de 40 000 euros proposés dans le budget 2021 et il semblerait qu'à l'ouverture des plis, sur l'appel d'offres, on soit à plus de 100 000 euros. Non ? C'est donc une erreur, l'information qui m'a été donnée n'est pas juste. Cela nécessite quand même par rapport à ce que vous dites, j'imagine, soit de travailler avec un prestataire pour la gestion de ces vidéos, soit cela va être fait en direct par des agents municipaux ?

Monsieur le Maire : je vais redonner la parole à Monsieur BUVAT, car c'est très technique, mais je vais quand même faire une précision. J'aime beaucoup ces interventions Monsieur BERTRAND, avec « vous mettez 40 000 euros au budget alors qu'à l'ouverture des plis on était à plus de 100 000 euros ». Madame LE PAPE, je pense que vous étiez présente à la commission d'ouverture des plis et nous étions sur une offre globale, sur un projet d'envergure. Il a été mis au budget 2021, une somme de 40 000 euros. Bien sûr, après il y aura d'autres phases. A l'ouverture des plis, puisqu'il n'y a pas de secret là-dessus, on est à 100 000 euros pour l'offre la plus haute, mais en moyenne on est à une offre à hauteur de 80 000 euros pour les deux phases qui ont été présentées. Quand on présente des chiffres, il faut les présenter dans le contexte dans lequel ils se positionnent et surtout quel périmètre ils couvrent. Sinon, effectivement on peut dire que cela coûte 200 000 euros, si c'est pour mettre une caméra, c'est sûr que là, cela va faire un peu cher pour la commune. Il faut bien donner tous les éléments qui y sont associés, lorsque l'on communique ce type d'informations, afin d'avoir une vision claire des choses. Effectivement, à l'ouverture des plis, il y a eu une offre à 100 000 euros, quelques offres à 80 000 euros et une dernière à 50 000 euros. L'analyse précise est en cours. Encore une fois en lien avec la Préfecture, nos services et la gendarmerie. Je laisse la parole à Monsieur BUVAT pour les précisions techniques que vous avez demandées.

Monsieur Denis BUVAT : une précision par rapport à la maîtrise d'œuvre, qui cette fois-ci est gratuite, parce qu'elle a été faite par nos services. Monsieur VERGÉ a en effet pris en charge la maîtrise d'œuvre complète du projet, alors que sur Fontenilles, cela a coûté 15 000 euros.

Monsieur Thierry BERTRAND : je n'ai pas tout entendu.

Monsieur Denis BUVAT : je disais que la maîtrise d'œuvre a été faite entièrement par Monsieur VERGÉ en interne...

Monsieur Thierry BERTRAND : c'est qui ?

Monsieur Denis BUVAT : c'est le chef de la police municipale, alors que la maîtrise d'œuvre à Fontenilles est de l'ordre de 15 000 euros. Sur le budget global, on a économisé cette somme.

Monsieur Thierry BERTRAND : je reprends par rapport à Monsieur le Maire, sur votre intervention, parce que vous ne m'avez pas apporté la réponse. Vous m'avez noyé l'information, mais vous ne m'avez pas apporté la réponse. La ligne budgétaire est de 40 000 euros et si je comprends bien l'offre la plus faible est à 50 000 euros. Il y a déjà un delta de 10 000 euros.

Monsieur le Maire : vous n'avez pas écouté ce que j'ai dit malheureusement...

Monsieur Thierry BERTRAND : ah peut-être.

Monsieur le Maire : effectivement, je vous ai dit qu'il y avait un projet qui était en plusieurs phases et que sur le budget 2021, nous mettions 40 000 euros. Ce qui veut dire, que, probablement sur le budget 2022, il y aura le complément de la somme pour continuer ce projet de vidéoprotections, si le conseil

municipal décide de le continuer. Sinon, nous aurions rempli la première phase, avec la pose de caméras, mais je ne sais plus le nombre exact...

Monsieur Denis BUVAT : une dizaine de caméras au départ.

Monsieur le Maire : sur 2021, il y aura la pose d'une dizaine de caméras avec le démarrage du projet à 40 000 euros. Quand on a fait l'appel d'offres, on avait mis un champ plus vaste ; en 2022, lors du vote du budget, nous déciderons de faire le complément ou pas, auquel cas la somme viendra en plus. Au budget 2021, nous avons inscrit une somme de 40 000 euros, donc ce sera 40 000 euros dépensés, maximum.

Monsieur Thierry BERTRAND : d'accord je comprends bien. Ce que l'on aimerait connaître, quand même, c'est quels vont être les choix prioritaires qui seront faits, pour le positionnement de ces caméras ? Vous avez 40 000 euros et nous avons un projet minimum à 50 000 euros, qui n'est peut-être pas le plus adéquat. Vous avez une gestion de ce service, qui va être effectuée en interne, si je comprends bien. Cela va être basé sur une personne qui arrive, si elle n'est plus là pour « x raisons », que devient le service de vidéoprotection ? C'est ce que l'on aimerait savoir, ce sont des éléments quand même de précisions, que vous ne nous apportez pas. Vous venez de nous dire justement, on « verra » une dizaine de caméras. C'est 10, 11, 12 ? Quels sont les points stratégiques et prioritaires ? C'est ce que l'on aimerait avoir, comme précisions.

Monsieur le Maire : une nouvelle fois Monsieur BERTRAND, vous n'écoutez pas ce que je vous dis. Je vous ai dit, qu'il y avait une dizaine de caméras, parce qu'il y en ait 10, 11, 12 ou 8, je ne pense pas que cela soit important. Par contre, ce que j'ai dit et ce qui est important, c'est que nous n'avions pas un système avec des agents derrière, que c'était un système de collecte d'informations, qui allaient servir à la gendarmerie pour l'étude des flux et ce dans le cadre des enquêtes sur la délinquance, des cambriolages ou tous types d'affaires traités par la gendarmerie. Toutes les informations collectées par la caméra pourront être obtenues sur commission rogatoire. Ensuite, avec une demande du procureur de la république, ils auront accès aux images et un agent de la collectivité assermenté, donc un agent de la police municipale, sera habilité selon les process qui auront été cadrés, à récupérer les informations et à les fournir dans le cadre d'enquêtes bien précises. C'est ce que j'ai dit tout à l'heure, mais vraisemblablement, vous ne m'avez pas écouté. Je vous le redis, nous n'aurons pas un agent qui sera affecté à la surveillance en temps réel, car ce n'est pas du tout l'objet de ce dossier.

Monsieur Thierry BERTRAND : alors je crois que ce soir nous sommes deux à ne pas se comprendre, car effectivement j'ai bien compris votre première réponse. Monsieur BUVAT a dit que Monsieur VERGÉ a assuré la maîtrise d'œuvre, si je comprends bien ? Donc cela repose sur une personne salariée de la commune.

Monsieur le Maire : j'ai envie de dire Monsieur BERTRAND que vous le faites exprès ? Ou c'est autre chose.

Monsieur Thierry BERTRAND : non mais je voudrais comprendre.

Monsieur le Maire : Monsieur VERGÉ a mené le dossier, il a réalisé l'opération de maîtrise d'œuvre, il est en train de faire l'analyse des offres. Bien sûr, tout le travail de la collectivité repose sur des agents du service public qui mènent les dossiers. Là, c'était le dossier de préparation, l'analyse des offres, le travail avec la gendarmerie, l'écoute des besoins etc. tout ce travail est mené, mais comme dans n'importe quel service, donc je ne vois pas où est le problème ? Aujourd'hui, on en est à l'analyse des offres et après on fera appel à une société, qui sera mandatée, pour réaliser les équipements nécessaires. Je ne comprends pas votre question.

Monsieur Thierry BERTRAND : alors je reprends : nous souhaiterions savoir où ces caméras vont être positionnées ? Quel est le nombre de ces caméras ? Comment la gestion et la collecte des informations vont être faites ?

Monsieur le Maire : j'ai déjà répondu également, donc une nouvelle fois vous ne m'avez pas écouté, puisque j'ai dit que c'était travaillé en lien avec la Préfecture et la Gendarmerie, que nous allions faire une présentation, parce qu'aujourd'hui, on a un périmètre avec des points identifiés. Le travail est à mener par l'entreprise concernant l'implantation, dans le respect des règles d'urbanisme que sont les nôtres, en lien avec les règles du PLU en vigueur, avec notamment l'architecte des Bâtiments de France, parce que nous sommes dans un périmètre protégé. La protection des personnes et des libertés individuelles ; ce sont les techniciens compétents qui vont travailler sur ce dossier, pour ensuite, faire une présentation globale de ce projet-là. Voilà ce que je peux vous dire et je pense que j'ai répondu pour ma part clairement, à toutes vos questions.

Monsieur Thierry ANDRAU : ma question ne va pas vous surprendre, parce qu'on l'a déjà débattu en commission finances : pour ma part et pour notre groupe, franchement découvrir cette ligne au niveau d'un budget, sans en avoir eu connaissance au préalable, je trouve cela inadmissible. Cela mériterait quand même au moins d'associer la population à ce genre de démarche et un minimum de respect pour les conseillers municipaux que nous sommes.

Monsieur le Maire : Monsieur ANDRAU, je pense que je ne vais pas vous faire l'affront ce soir de dire les propos que vous avez tenus exactement en commission...

Monsieur Thierry ANDRAU : si vous voulez, allez-y !

Monsieur le Maire : je pense que ce n'est pas l'objet. Par contre, effectivement nous sommes partis du principe que dans chaque programme de l'ensemble des discussions présentées, il y avait le sujet de la vidéoprotection, qui est un sujet de sécurité, largement abordé durant la campagne. Effectivement, nous n'avons pas fait toutes les réunions souhaitées. Aujourd'hui, c'est un projet qui va être présenté, travaillé et surtout et je le répète dans un cadre juridique extrêmement précis ; ensuite il sera inscrit au budget. Ce dossier va suivre son cours et va être travaillé, ensemble, comme tous les autres dossiers.

Monsieur Thierry ANDRAU : qu'est-ce que cela vous aurez coûté de mettre sur des conseils municipaux préalables à celui-ci, une ligne quelque part disant que vous aviez une réflexion sur ce projet ? Pour ma part, je trouve ce sujet sensible, je vous l'ai dit déjà, il y a eu des communes où ça s'est très mal passé, vous le savez, vous n'avez qu'à lire la presse ; franchement on se sent quand même à l'écart de tout.

Monsieur le Maire : je crois qu'il y a 15 jours, nous avons fait un débat d'orientation budgétaire sur la base d'un rapport d'orientation budgétaire, dans lequel ces questions ont été débattues...

Monsieur Thierry ANDRAU : vous trouvez cela normal ? Dans un débat d'orientation budgétaire ?

Monsieur le Maire : Monsieur ANDRAU, je ne vous ai pas coupé, donc merci de ne pas le faire. Dans le débat d'orientation budgétaire, c'est bien là l'essentiel de la politique, que nous allons mener, puisque celui-ci délimite la volonté politique de la collectivité et de tous les dossiers qu'elle va mettre en œuvre. Le budget n'est que la traduction technique de ce débat. C'est bien à ce moment-là, qu'il faut dire que l'orientation prise par la collectivité n'est pas la bonne. Il y a 15 jours au cours de ce débat, tout conseiller municipal pouvait dire, qu'il n'était pas d'accord avec ce dossier-là ; je ne crois pas l'avoir entendu. En plus, je le redis, ce sont des projets qui faisaient parties de l'ensemble des listes qui étaient candidates pour les municipales, donc c'est un dossier qui avance pour moi sans problème et le débat de ce soir n'a pas lieu d'être, sur le fait que la ligne ne devrait pas s'y trouver.

Monsieur Thierry ANDRAU : si vous pensez qu'il ne doit pas y avoir de débat, on en reste là.

Monsieur le Maire : Monsieur ANDRAU, ce n'est pas ce que j'ai dit. J'ai dit qu'il y avait un conseil municipal de débat d'orientation budgétaire, qui était là, justement pour qu'il y ait un débat et que l'on puisse en discuter, parce que c'est l'objet de celui-ci, que l'on puisse discuter de toutes les orientations prises par l'équipe municipale majoritaire.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : par rapport à ce qu'il a été dit, pour la mise en place de ces caméras, il serait souhaitable d'associer aussi les groupes d'opposition. Le contexte, je l'espère, va

s'améliorer, afin que l'on puisse en discuter tous ensemble, parce que vous l'avez dit vous-même, la sécurité est la mission essentielle régaliennne par essence ; cela serait bien que l'on en parle tous ensemble, puisque Monsieur BERTRAND l'a aussi évoqué. Vous l'avez dit, d'autant plus que c'était présent dans les programmes, là, on peut faire consensus et en discuter.

Monsieur le Maire : je pense effectivement que vous avez raison de discuter de cette orientation-là ; cela dit sur le positionnement des caméras et sur le côté technique, je ne pense pas que nous soyons, nous élus, les mieux à même à répondre à ces questions, si ce n'est à rentrer à l'écoute des intérêts particuliers. Aujourd'hui, il y a la gendarmerie qui y travaille en lien avec la Préfecture, selon des règles bien précises. Il y a des besoins qui sont exprimés par la gendarmerie, avec laquelle la police municipale travaille en concertation. A partir de là, le dossier technique sera monté et justement nous souhaitons et je souhaite que nous sortions, nous élus, de ces considérations techniques, car ce n'est pas notre rôle dans une collectivité de 10 000 habitants, d'aller dire que la caméra doit être sur tel ou tel poteau, si j'ai bien compris le sens de votre remarque.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : ce n'était pas ça. C'était justement et c'était aussi la remarque de Monsieur BERTRAND, comment était conçu ce système ? Est-ce que c'est juste un système de vidéosurveillance et après c'est transmis à la gendarmerie ou il y a quelqu'un derrière ? Il y avait de nombreuses questions, des questions éthiques qui sont importantes et cela demande quelques éclaircissements.

Monsieur le Maire : et je crois l'avoir dit tout à l'heure aussi.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : oui et c'est ça qui nous manquait aussi.

Monsieur le Maire : bien sûr et la présentation sera faite dès que les conditions vont le permettre bien entendu. Je suis d'accord avec vous, cela implique la population et bien entendu que l'on ne va pas le faire sans en parler à personne.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : j'ai quelques remarques par rapport au budget : quelles sont les dépenses pour la réhabilitation des trottoirs ? Qu'est-ce qu'il est prévu pour les pistes cyclables, puisque l'Agglomération du Muret a lancé un plan vélo ? Je n'ai pas trouvé et pourtant j'ai bien regardé, est-ce qu'il y a des projets précis sur, par exemple, la rénovation de trottoirs ? C'est aussi une question d'accessibilité, il faut que tout soit fait en 2025.

Monsieur le Maire : encore une fois je vais répondre sur le contrat Bourgs-centres, dont les études vont démarrer et bien sûr l'accessibilité sera traitée. Nous avons aussi commencé à travailler avec le Muretain Agglo, dans le cadre de la compétence voirie, sur la sécurisation de la route de Saint-Clar et de Lamasquère. Ensuite, travailler dans le cadre de ce contrat à l'aménagement de l'accessibilité...

Monsieur Thierry ANDRAU : oui mais concrètement est-ce que cette année il y a des travaux prévus de rénovation de trottoirs ou de pistes cyclables ?

Monsieur le Maire : sur la rénovation des trottoirs, je vais donner la parole à Monsieur LANDES. Quant aux pistes cyclables, elles sont menées à la fois par le Muretain Agglo pour le schéma de développement des pistes cyclables et à la fois par le Département dans le cadre du REV, réseau express vélos. Toutes les liaisons qui sont faites le long de la 632, de Sainte-Foy à Saint-Lys et Fonsorbes vers Plaisance du Touch, chacun prend la partie qui le concerne, ainsi que la nouvelle déviation. Le Département m'a dit, lors de l'inauguration, que c'étaient des choses qu'ils allaient pouvoir travailler et mettre en œuvre.

Monsieur Philippe LANDES : il n'est pas prévu sur 2021 de projet structurant mis en œuvre, puisque comme vous l'avez dit, nous sommes en étude sur la sécurisation des axes RD route de Lamasquère et Saint-Clar. Comme on l'a dit précédemment, les études préliminaires qui vont être enclenchées, vont permettre effectivement de définir tous ces travaux à mettre en œuvre, sur des plans pluriannuels dans les années à venir, sur les restructurations et les requalifications des trottoirs liées avec le contrat Bourgs-centres.

Monsieur le Maire : d'autant plus que le plan de circulation, qui doit être traité à la base du contrat Bourgs-centres, comme l'a dit Madame BRUNIERA, c'est ce plan, aussi, qui va déterminer les aménagements qui vont se faire, en cohérence avec l'ensemble des décisions qui seront prises. C'est une étude de maîtrise d'œuvre qui va démarrer avec des réunions de concertation, de présentation. Tout un travail sera mené dans le cadre de la participation du Conseil Municipal et des administrés.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : on avait parlé aussi lors du débat d'orientation budgétaire des garages à vélo, d'emplacements pour les vélos dans le centre-ville. On avait parlé de cette année. Est-ce que c'est prévu ? Et quelle somme ? Je ne l'ai pas retrouvé non plus. Ce n'est pas forcément de gros équipements.

Monsieur le Maire : je ne pense pas qu'il y ait de somme spécifique associée aux garages à vélos. Là-aussi, dans le contrat Bourgs-centres, ce seront des choses qui seront prises en compte, dans le cadre des déplacements doux. Cela dit, avant que cela n'arrive, nous aurons une réflexion à mener.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : oui car c'est vraiment une demande des Saint-Lysiens et ce ne sont pas de grosses dépenses, mais il faut le prévoir, c'est toujours ça.

Monsieur le Maire : tout à fait.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : un commentaire final, comme vous l'avez remarqué, nous avons tout voté aujourd'hui, contrairement à ce qui a souvent été dit, on n'est pas toujours dans la diatribe ; je regardais l'ensemble des délibérations qui ont été faites depuis le début de ce mandat, on est presque à 80 % de délibérations, où on a voté positivement. En outre, on s'abstiendra sur le budget primitif, parce qu'il y a des choses intéressantes, on verra ce qui se fera. C'est une volonté aussi de responsabilité de notre part, responsabilité aussi qui m'a poussé aussi à voter le budget du Muretain Agglo, où la situation est également difficile. Voilà donc notre position.

Monsieur Thierry BERTRAND : quelques questions par rapport à cette présentation. Tout d'abord, 2020 laisse apparaître un taux de réalisation sur l'investissement de plus de 60 %, c'est-à-dire que plus de 35 % n'ont pas été réalisés. Peut-on savoir quelles sont ces réalisations prévues qui ne l'ont pas été ? Sachant qu'en général, lorsque l'on prévoit des investissements, vous avez derrière des actions, c'est qu'il y a un besoin. Le besoin dans ce cas-là, j'imagine, n'est pas satisfaisant. Est-ce que vous pourriez nous dire quelles sont ces actions qui n'ont pas pu être réalisées ? Et deuxièmement, est-ce que vous les reportez sur 2021 ?

Monsieur le Maire : avant de laisser la parole à Monsieur PERY sur des considérations techniques, je voudrais dire que 61 % de réalisations sur un budget d'investissement c'est un bon taux. Je vous mets au défi de trouver une collectivité qui soit à 100 % de réalisations d'un budget. Ce n'est pas possible. Pourquoi ? Parce que déjà nous sommes dans des conditions sanitaires complexes, qui freinent aussi nos investissements. Je le répète, 61 % c'est un bon taux de réalisations de nos investissements. Ensuite, elles se réalisent en fonction du travail qui est fait, du contexte que nous affrontons et en fonction de nombreux paramètres. Il y a aussi une procédure administrative, des factures qui arrivent après le 15 décembre, par exemple et qui ne seront payées qu'en 2022 ; elles seront donc imputées sur 2022 et non pas sur 2021, alors que les travaux ont été quand même faits. Il faut prendre ce pourcentage, comme un indicateur, qui fait que le budget voté en 2020, était cohérent par rapport aux investissements qui ont été réalisés. C'est vraiment cela qui est important. Ensuite, les ajustements techniques seront à faire. Monsieur PERY va vous apporter quelques précisions. Là, avec 60 % on est face, j'ai envie de dire, au verre à moitié vide et à moitié plein. Vous, vous restez sur le fait qu'il y ait 40 % de non réalisés, pour ma part, j'insiste sur le fait qu'il y ait 60 % de réalisés.

Monsieur Denis PERY : au niveau du budget investissement en 2020, il y avait 5,2 millions, j'arrondis les chiffres. Il y a 3,2 millions qui ont été réalisés, 900 000 euros qui passent en reste à réaliser sur le budget 2021. Sur cette somme, 200 000 euros concernent des travaux à la Gravette, toutes les maîtrises

d'œuvres au niveau du COSEC, des tribunes et 400 000 euros d'acquisitions foncières. Après, il reste 1 100 000 euros qui n'ont pas été réalisés et qui ne sont pas passés en restes à réaliser sur 2021. Sur cette somme, il y a 550 000 euros qui concernent les AP/CP, tribunes, COSEC et L'Escalys, l'étude Bourgs-centres qui ne sont pas passés en reste à réaliser, mais qui sont bien dans le budget 2021, les équipements sportifs, 250 000 euros, la plupart sont aussi dans le budget 2021, les acquisitions foncières, les délaissés pour 66 000 euros aussi et les travaux des écoles, 117 000 euros, qui n'ont pas été réalisés, il y a un budget de 70 000 euros pour 2021.

Monsieur Thierry BERTRAND : donc si je comprends bien, il y a à peu près 500 000 euros qui vont être reportés sur le budget 2021 ?

Monsieur Denis PERY : ce n'est pas du tout ce que je viens de dire. On a voté un budget de 5,2 millions en investissement : il y a 3,2 millions qui ont été réalisés sur 2020, 900 000 euros qui sont passés en reste à réaliser en 2021 ; ensuite sur les 1 100 000 euros qui ne sont pas passés en reste à réaliser et qui n'ont pas été réalisés sur 2020, 550 000 euros concernent les AP/CP des tribunes, du COSEC et de L'Escalys. Ces AP/CP ont donc été transférées sur 2021, par délibérations. Après, il reste 500 000 euros, dont la somme concerne pour la plupart, l'étude Bourgs-centres, les équipements sportifs, les acquisitions foncières au niveau des délaissés, les travaux sur les écoles, vous avez peut-être 300 ou 400 000 euros qui sont passés sur 2021. Sur ces 2 millions, il y a 900 000 euros de reste à réaliser, qui sont passés sur 2021, les AP/CP sont toutes passées sur 2021. Vous avez peut-être sur 2 millions de non réalisations sur 2020, 200 ou 300 000 euros qui ne passent pas sur le budget 2021.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : sur ces chiffres, vous dites que 60 % c'est bon, je dirai que c'est assez bon, mais le contexte est particulier. D'ailleurs, l'année d'avant on était à 75 % et c'était un bon taux ; 100 % cela n'existe pas. Il suffit de regarder ce que dit la Cour des Comptes, qui qualifie autour de 20/30 % de très mauvais. La situation que l'on a eue à Saint-Lys, il y a quelques années, qui était autour de 50 avait été qualifiée de mauvaise. 60 % c'est assez bon avec le contexte actuel ; c'est là que l'on jugera d'ailleurs votre travail par rapport à ce budget, c'est justement sur ce taux à réaliser, sur ces investissements. Ça sera une chose importante.

Monsieur le Maire : absolument et il est bon de rappeler le contexte dans lequel nous nous trouvons effectivement.

Monsieur Thierry BERTRAND : sur le budget primitif 2021, sans doute j'ai dû mal regarder les documents qui nous ont été envoyés, parce que je n'ai pas lu les mêmes informations présentées sur les diapos. Sur le document, les informations sont beaucoup moins précises et on a dû mal effectivement, quand on les regarde, à pouvoir visualiser les investissements qui vont être faits. Est-ce que ces documents, que vous avez présentés, étaient dans les documents envoyés ou est-ce que l'on ne les a pas eus ?

Monsieur le Maire : ce sont des documents qui ont été présentés en commission finances...

Monsieur Thierry BERTRAND : oui et le Docteur POMERY s'excuse, parce qu'il a une activité professionnelle, comme moi et comme tant d'autres ici et avec des difficultés pour pouvoir se déplacer, sur des horaires qui ne sont pas forcément des horaires qui nous conviennent.

Monsieur le Maire : absolument Monsieur BERTRAND. Cela dit, Monsieur POMERY s'est quand même présenté en tête de liste, pour être Maire d'une collectivité de 10 000 habitants. Les disponibilités, qui y sont demandées, nécessitent aussi un investissement qui fait que, oui ça peut être compliqué ; il y a également un suppléant qui est nommé. Si tout le monde ne peut pas, cela va devenir compliqué...

Madame Annie LE PAPE : excusez-moi Monsieur le Maire, Monsieur POMERY ce soir est à la vaccination concernant le Covid, il travaille, donc je vous en prie, soyez tolérant vis à vis de lui, parce que franchement...

Monsieur le maire : ce n'est absolument pas ça que j'ai dit Madame LE PAPE, je ne vous ai pas coupé et

je salue le travail de Monsieur POMERY au quotidien, puisqu'effectivement l'ensemble des personnels de santé sont mobilisés. Mais à un moment donné et vous me l'aviez dit d'ailleurs une fois, il faut faire des choix et chacun fait les siens et les actions qui en découlent. Je le souligne, ce n'est aucunement une attaque contre le Docteur Laurent POMERY, bien loin de moi cette idée. Par contre, effectivement, il y a des commissions, il y a des choses à suivre et dans cette commission a été présentée ce document qui est une traduction pédagogique des documents réglementaires, que nous venons de présenter en conseil municipal et qui ne sont pas toujours très lisibles, je vous l'accorde, pour une majorité de gens, moi y compris.

Monsieur Thierry BERTRAND : *donc vous confirmez que ces documents ont été distribués à la commission ou ils ont été simplement visualisés ?*

Monsieur Denis PERY : *le PowerPoint a été diffusé à la commission finances et les mêmes documents ont été donnés en amont de cette commission ; les mêmes que vous avez eus pour le conseil municipal.*

Monsieur Thierry BERTRAND : *les documents que nous avons eus, mais pas les documents que vous avez présentés là ?*

Monsieur Denis PERY : *non.*

Monsieur Thierry BERTRAND : *donc c'est un peu compliqué de pouvoir se faire une idée précise sur un budget prévisionnel. Par exemple sur l'opération d'équipements 145, libellé « bâtiments communaux travaux d'investissement » ; le même tableau « immobilisations incorporelles, proposition nouvelle 0 » immobilisations corporelles 5 000 euros » : là je viens d'entendre qu'il y aurait 7 000 euros pour les Glycines, sauf que ce n'est peut-être pas un bâtiment communal et donc cette somme va rentrer dans quelle opération ?*

Monsieur le Maire : *voyez-vous Monsieur BERTRAND c'est exactement ce que je disais tout à l'heure : il y a 15 jours, un débat d'orientation budgétaire sur les grandes lignes de la collectivité a eu lieu. Ensuite, de ces grandes lignes d'orientation budgétaire, découlent les 6 axes que nous avons développés, qui traduisent une vision technique des choses. Là, vous venez effectivement de poser des questions très techniques, très précises, en mélangeant en plus les informations, cela n'a plus aucune lisibilité. Si vous avez des questions techniques, sur tel montant ou tel tableau, je vous invite à les poser par écrit et nous y répondrons volontiers avec plaisir. Mais, pour répondre précisément, à savoir sur les dotations d'amortissement, là nous sommes sur un langage très technique de nomenclature budgétaire, qui est l'affaire de spécialistes, alors que nous élus, nous sommes dans le cadre des orientations politiques du budget de la commune. Ensuite, bien sûr on répond à toutes les questions qui sont posées. Vous parlez des 7 000 euros : oui c'est une somme, sur un budget global de 7 millions en fonctionnement. Cela apparaît techniquement sur les tableaux, mais je suis dans l'incapacité personnelle de vous dire lequel. Ce qui est intéressant, c'est de savoir que, politiquement, nous menons des travaux de rénovation dans un bâtiment, pour que nos services puissent travailler dans de meilleures conditions. Ensuite, comment cela se traduit dans un tableau technique ? Personnellement, cela m'intéresse beaucoup moins. Mais si vous avez des questions, sur tel montant ou telle ligne, je vous invite à adresser vos questions par écrit au secrétariat du Maire, qui seront transférées à Monsieur MISSIO, afin qu'il vous apporte les réponses adéquates.*

Monsieur Thierry BERTRAND : *Monsieur le Maire, vous n'allez pas pouvoir pendant les 5 ans qui nous restent, vous en sortir « avec des pieds de nez », comme vous le faites, à chaque question que l'on vous pose. Je pense que maintenant, Messieurs et Mesdames les conseillers municipaux, il va falloir quand même que chacun prenne ses responsabilités. Je répète donc : vous avez présenté des diapositives, on les voit, il y en a une qui est à l'écran, où on a des chiffres par investissement, c'est assez précis et c'est intéressant de savoir que pour l'alarme du Moulin de la jalousie vous avez prévu 5 000 euros, pour les micros à la Gravette 3 000 euros : on a une visualisation de ce que vous allez*

vraiment faire. A la fin de l'année, lorsque l'on fera l'examen du compte administratif et au préalable le débat d'orientation budgétaire, on pourra s'appuyer sur ces informations, pour dire, pourquoi vous l'avez fait, pourquoi vous ne l'avez pas fait ? Qu'est ce qui s'est passé ? Les éléments que vous nous avez communiqué, que vous avez communiqués aux conseillers municipaux, qui sont ici, à l'assemblée délibérante, je pense aussi qu'il faut reprendre les mots : assemblée délibérante, pour délibérer il faut avoir les éléments. Vous les communiquez visuellement, mais on ne les a pas par écrit. C'est ce que je vous reproche et je pose des questions, je pense, assez précises et assez simples. Nous souhaitons avoir cette information, au préalable du vote du budget prévisionnel, pour pouvoir justement se positionner et vous poser les questions qui en ressortent.

Monsieur le Maire : c'est bien Monsieur BERTRAND, le rôle des commissions finances, qui sont organisées avant chaque vote en conseil municipal, concernant des délibérations finances, c'est le premier point. Deuxième point, je n'accepte pas vos reproches, parce que tous les documents vous sont envoyés règlementairement dans les temps ; rien ne vous empêche, vous, de vous retourner vers la mairie, de nous écrire, de poser toutes les questions que vous souhaitez et nous serons à même d'y répondre, avant le conseil municipal, il n'y a aucun problème avec cela. Je pense que nous avons mis en place toutes les instances participatives, qui vous permettent d'avoir l'ensemble des éléments pour délibérer. Je ne peux donc pas accepter, que vous me reprochiez de ne pas vous donner les éléments, car vous les avez et vous pouvez poser toutes les questions. Cela dit, il faut un minimum de travail, pour ensuite poser les questions en séance et pas des questions polémiques, surtout sur un budget à 7 millions d'euros qui va en comporter 500. Je crois que notre rôle d'élus aujourd'hui est d'orienter la commune, bientôt 10 000 habitants, de façon à la gérer, participer au bien-être de nos habitants, mener toutes les actions nécessaires : c'est notre rôle d'élus. Ensuite, on vous a fait une présentation des différents éléments d'investissement et je pense que nous ferons le point en début d'année prochaine, pour avoir un bilan et un taux de réalisations. Effectivement, c'est important, c'est un bon indicateur des votes du budget dans une collectivité. Je pense qu'hors contexte Covid, depuis 2016, on ne peut que souligner les efforts qui ont été faits, à la fois par les élus et le conseil municipal qui mènent la politique de la ville, mais aussi à la fois par les services, qui réalisent tout le travail, afin que les choses puissent se faire et puissent être financées normalement ; ce qui nous permet d'atteindre des taux de réalisation importants. En aucun cas, le refus de répondre à toutes vos questions. Si vous en avez encore, je vous invite vraiment à les poser par écrit et nous y répondrons sans souci.

Monsieur Thierry BERTRAND : je peux poser des questions orales encore ?

Monsieur le Maire : oui bien sûr.

Monsieur Thierry BERTRAND : vous venez de me dire qu'il fallait que je les écrive.

Monsieur le Maire : non Monsieur BERTRAND, ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit, simplement mettons-nous au niveau d'un rôle d'élus et d'un conseil municipal. Après, vous avez le droit, je vous le redis, à toutes les questions que vous souhaitez poser, il n'y a pas de problème.

Monsieur Thierry BERTRAND : j'avoue que pour le rôle d'élus, vous avez une grosse avance sur moi, donc effectivement moi je découvre, je n'ai pas 10 années de présence en conseil municipal.

Monsieur le Maire : je ne pense pas que ce soit la question Monsieur BERTRAND, mais allez-y.

Monsieur Thierry BERTRAND : je pose une question par hasard : « opération d'équipements n°52, urbanisme PLU », sur le tableau que je lis là, je ne comprends pas tout, je ne suis pas technicien évidemment : proposition nouvelle pour cette année, j'ai 97 000 euros et en première colonne j'ai « réalisation cumulée au 1^{er} janvier N », donc j'imagine de l'année 2021, 248 000 euros. Est-ce que je dois comprendre que le PLU de la commune de Saint-Lys dans le cadre de sa révision, coûte 248 000 euros, + 97 000 euros ?

Monsieur le Maire : Monsieur PERY, est-ce que vous avez la réponse à cette question, sinon nous vous la fournirons très précisément ultérieurement.

Monsieur Denis PERY : au niveau de l'opération 52, la somme de 248 843 euros représente les dépenses cumulées depuis que l'opération existe, donc l'opération 52.

Monsieur Thierry BERTRAND : auxquels il faudra rajouter les 97 000 euros ; donc on va être à peu près à 350 000 euros, pour un document d'urbanisme de la ville de Saint-Lys. Alors, j'imagine qu'ici tout le monde n'est pas au courant de, comment se passe un document d'urbanisme ? Pour ceux qui le sont, je vous avoue quand même, que l'on est à une fourchette, mais alors, plus que haute.

Monsieur Denis PERY : Monsieur BERTRAND, c'est une mauvaise interprétation que vous faites là : 248 843 euros c'est depuis que l'opération 52 existe, s'il faut, elle existe depuis 30 ans. Le PLU qui va être voté cette année n'est pas en étude depuis 30 ans !

Monsieur Thierry BERTRAND : il est en révision depuis, monsieur le Maire va me le dire, parce que c'est lui qui l'a mis en révision en tant que Maire...

Monsieur le Maire : de mémoire, je pense 2015.

Monsieur Thierry BERTRAND : donc là quand même j'aimerais avoir une précision, si possible, sans que je pose un écrit pour l'avoir, car c'est totalement différent, si c'est l'opération en cours depuis la mise en révision en 2015 ou si c'est depuis effectivement le premier POS de la commune de Saint-Lys qui a été élaboré, je crois en 1992 pour les premières études. C'est donc effectivement différent, mais j'aimerais le savoir.

Monsieur le Maire : on va donner la parole à Monsieur PERY, ce sont des opérations techniques qui datent et qui sont toujours inscrites au budget. Il y a cet adage qui dit « que l'on fait dire aux chiffres ce que l'on veut » ; il est bien évident que la révision du PLU, je le démens, n'a pas coûté la somme que vous avancez ce soir, ça c'est clair. Ensuite, si on peut apporter des précisions, je verrais avec Monsieur MISSIO, notre directeur financier, pour vous apporter des réponses plus précises sur l'opération, telle qu'elle est depuis 2015, puisque c'est ce qui semble vous préoccuper, à juste titre d'ailleurs, donc on vous répondra précisément là-dessus. Peut-être que Monsieur MISSIO peut nous apporter cette réponse ce soir ? Merci de prendre le micro, je donne la parole à Monsieur MISSIO et je le remercie.

Monsieur Patrick MISSIO : comme l'a dit Monsieur PERY avec raison, quand il y a l'opération 52 avec un total qui est reporté au 1^{er} janvier N, c'est depuis que l'opération 52 existe. Comme précisé, cela fait peut-être 20 ou 30 ans qu'elle existe. Si on regarde ce qui a déjà été mandaté sur l'opération 52 depuis 2014, de 2014 à 2019 on est à, j'arrondis, à 119 000 euros.

Monsieur le maire : déjà la fourchette est beaucoup plus basse, Monsieur BERTRAND, cela vous rassure j'espère.

Monsieur Patrick MISSIO : 119 000 euros, auxquels s'ajoutent les 26 000 euros qui ont fait l'objet de mandat sur 2020. Par contre, je suis désolé mais je n'ai pas les chiffres antérieurs à 2014.

Monsieur le Maire : pas d'inquiétude je vous remercie Monsieur MISSIO pour ces précisions.

Monsieur Thierry BERTRAND : simplement en additionnant 119 000 + 26 000 + 97 000, on arrive quand même aux 240 000 euros.

Monsieur le Maire : non, encore une fois Monsieur BERTRAND, ne rentrons pas dans des considérations techniques erronées, pour arriver à tordre la vérité, pour faire dire ce que vous avez envie de faire dire. Monsieur MISSIO je vous redonne donc la parole, peut-être pour préciser le montant que vient d'annoncer Monsieur BERTRAND et je vous en remercie.

Monsieur Patrick MISSIO : j'ai juste dit que depuis 2014 jusqu'à 2019, le montant était de 119 000 euros, auxquels s'ajoutent 26 000 euros, ce qui fait 146 000 euros sur l'opération 52, depuis 2014 jusqu'à 2020 inclus. Quant aux 97 000 euros, qui sont inscrits sur le budget de 2021, attention il y a

deux lignes, une ligne qui est bien relative à la finalisation du PLU sur 2021 et la dernière ligne 65 000 euros, relative à toutes les études qui sont inscrites sur le budget 2021 au titre de Bourgs-centres.

Monsieur le Maire : c'est pour cela Monsieur BERTRAND que je vous disais que notre rôle c'est de rester dans l'orientation politique, parce qu'après si on rentre effectivement dans des tableaux très techniques, évidemment on déforme la vérité, malheureusement et je ne pense pas que ce soit le sens de notre rôle d'élus. Je vous écoute.

Monsieur Thierry BERTRAND : je pense justement que cela mériterait que l'on ait des documents plus précis, j'ai l'impression que vous n'aimez pas trop la technique, mais on en a besoin, même si on est élus, même si effectivement notre fonction est de créer une politique communale, avec ses actions qui vont de paires, mais c'est aussi quand même de comprendre comment elles sont financées, parce que c'est l'argent des concitoyens.

Monsieur le Maire : absolument.

Monsieur Thierry BERTRAND : cela me semble tout à fait normal que l'on puisse avoir ces informations plus précises effectivement, cela éviterait d'avoir des choses qui pourraient circuler par la suite et qui s'avèreraient fausses.

Monsieur le Maire : des choses fausses qui circulent, on en connaît un certain nombre sur la collectivité et ce n'est pas grave. Par contre les informations y sont, Monsieur MISSIO vient de vous les donner. Effectivement, il faut les traduire et lorsque nous avons le débat d'orientation budgétaire et notamment en ce qui concerne la révision du PLU, c'étaient les mêmes chiffres qui étaient annoncés, Monsieur BERTRAND. Il n'y a donc pas de modification et vous aviez déjà les informations dans ce débat, donc soit vous n'écoutez pas, soit cela ne vous intéresse pas, soit vous trouvez que c'est plus malin de revenir sur les tableaux techniques, mais dans les orientations budgétaires, qui ont été présentées en conseil municipal il y a 15 jours, celles concernant la révision du PLU, elles y étaient bien, ainsi que toutes les opérations que nous avons menées, de manière tout à fait transparente.

Monsieur Thierry BERTRAND : j'en finirai là monsieur le Maire, permettez-moi quand même de vous féliciter, parce que vous faites comme le bon vin, avec le temps vous vous bonifiez politiquement ; malheureusement, je ne pense pas que cela soit positif pour la commune de Saint-Lys, mais c'est mon avis.

Monsieur le Maire : effectivement, votre avis n'engage que vous ; moi je trouve, si vous me le permettez, que vous tirez beaucoup le conseil municipal vers le bas ; voilà, comme ça nous sommes à un point partout, balle au centre et nous repartons.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : reste que la somme pour la révision du PLU est quand même importante. Je voudrais revenir sur L'Escalys qui se finit et où il est prévu des aménagements.

Monsieur le Maire : je vais donner la parole à Madame BRUNIERA.

Madame Céline BRUNIERA : pour répondre à cette information, peut-être que Monsieur MISSIO nous fera le détail, mais la somme affectée au PLU, comprend aussi le travail qu'il y a eu sur la déclaration de projet pour le SDIS, les études environnementales, toutes les phases de concertation, non obligatoires que l'on a mises en place. Je pense que cela serait intéressant, d'avoir un détail avant d'affirmer que la somme affectée au PLU est importante. Je pense qu'il faudrait avoir des précisions, que je n'ai pas ce soir, mais on pourra les demander.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : merci.

Monsieur le Maire : avant de parler de L'Escalys, oui, c'est le type d'opérations, qui a, à un moment donné pour une collectivité, un coût sur le point administratif. Malheureusement il faut en passer par là, mais je pense qu'ils sont bien maîtrisés, car comme l'a rappelé Madame BRUNIERA, il n'y a pas que la révision du PLU, il y a aussi d'autres choses, qui sont inclus dedans et qui sont justement, comme cela a été souligné, pour le bien-être des Saint-Lysiens ; notamment, le nouveau centre de

secours, qui est aujourd'hui très attendu par les pompiers et dont les travaux sont en instance de démarrage.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : L'Escalys se termine, on va sortir de cette situation, là-aussi il y a encore quelques aménagements à faire, il y a encore un tas de terre : est-ce que c'est prévu qu'il soit mis à niveau assez rapidement, les derniers petits travaux à faire ? J'ai vu qu'il y avait aussi du mobilier de prévu, le musée avance, est-ce qu'il y aura des réunions, dès que ce sera possible, pour savoir ce que va devenir L'Escalys et de ce que l'on va faire réellement des salles etc ?

Madame Catherine LOUIT : je ne parlerai que de la partie « équipements et mobiliers » de L'Escalys ; pour le reste, je laisserai la parole à d'autres personnes. Aujourd'hui, il est en effet dommageable que les salles soient encore vides. Le choix, que nous avons fait pour équiper cet espace, était de faire un débat participatif avec les associations qui souhaitaient y travailler, de manière à trouver le matériel et le mobilier le plus adapté aux activités qui s'y feraient. Depuis que l'on a programmé la première réunion, avec les associations pour savoir ce que l'on allait faire, chaque réunion a dû être annulée par rapport aux conditions sanitaires. C'est vrai que c'est dommage pour tout le monde, mais c'est le choix que nous avons fait. On pourrait demain prendre des catalogues et acheter des tables, des chaises et équiper l'espace en disant c'est fait. Nous, on souhaiterait quand même que ce soit quelque chose qui soit travaillée avec les personnes qui vont l'occuper, le mieux adaptée aux activités et au fait que l'on souhaite, que ces salles soient mutualisées, donc du matériel qui puisse être bougé. Ce qui explique aussi, que pour L'Escalys le mobilier était déjà prévu au même budget l'année dernière, que la seule chose que l'on ait pu faire, ce soit la cuisine. On n'a pas besoin de faire participer quelqu'un, mais la somme pour le mobilier, malheureusement, ne sera dépensée cette année, que si on peut faire les réunions avec les associations et avoir une vision exacte du fonctionnement de L'Escalys. C'est l'engagement que l'on avait pris et on y tient ; c'est pour cela que les salles sont encore vides, c'est désolant, mais c'est un engagement pris vis-à-vis des Saint-Lysiens et des associations et pour nous c'est important de le tenir.

Monsieur le Maire : quant aux travaux dont vous parlez, les services techniques s'en occupent avec Monsieur DISY, ainsi que quelques travaux d'aménagement, afin que l'on puisse y accéder. Madame BRUNIERA un complément ?

Madame Céline BRUNIERA : j'ajouterai que les travaux, qui concernent la partie des marchés publics de L'Escalys, ont été réceptionnés le 12 février 2020 et qu'ils sont achevés. Ce qu'il s'est passé après, ne concerne pas les marchés de travaux de L'Escalys : ce sont les travaux qui se passent autour.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : c'est une remontée aussi des Saint-Lysiens, c'est dommage d'avoir un bel équipement et d'avoir des aménagements qui ne sont pas terminés ou qui laissent à désirer autour. C'est juste une remontée de ce que disent les gens. Vous devez l'avoir aussi et je comprends bien pour le mobilier, les difficultés liées au Covid, c'est sûr que ce n'est pas évident.

Monsieur le Maire : vous l'avez dit, il faut mener les opérations en cohérence avec l'ensemble ; il y a ce travail à terminer. Pour l'instant, ils ne sont pas budgétés cette année, mais ce sont des choses que nous allons travailler dans les années à venir. Je voudrais juste revenir sur un point, puisque vous êtes revenus tout à l'heure Monsieur REY-BETHBEDER sur le rapport de la Cour des Comptes de 2015. Celui-ci effectivement, qui date quand même de 6 ans, alertait sur le risque potentiel d'augmentation notamment du 012, qui contient la masse salariale. Vous aviez déjà souligné votre inquiétude lors du débat d'orientation budgétaire. Cela dit, nous ne sommes pas à périmètre constant. En effet, par exemple, il y a le service ADS qui dessert 9 communes avec Saint-Lys, il a fallu aussi mettre en place les moyens, qui sont financés en partie par les autres communes. Quant à la projection que nous avons aujourd'hui, c'est justement de renforcer les services. Je vais faire une note d'humour, mais cela évitera peut-être que les groupes d'opposition me disent en conseil municipal « que rien ne se fait à

Saint-Lys » ; donc justement nous mettons les moyens pour mettre en place le fait que les projets d'une commune de 10 000 habitants puissent être suivis, traités, portés, afin qu'ils voient le jour et que nous arrivions à terme justement à des taux de réalisation de notre budget investissement, qui soit entre 60 et 80 %. Je pense que c'est un indicateur important, vous l'avez dit, et nous sommes donc dans la logique de renforcer les moyens. Cela veut dire également, on l'a démontré par les opérations d'investissements qui ont été faites, un travail important fait également par les services, de recherche des subventions, qui nous permettent d'avancer sur l'ensemble des investissements et d'avoir cette politique budgétaire à long terme, qui fait qu'aujourd'hui, il n'y a pas d'inquiétude sur le budget de la collectivité. Les partenaires financiers sont là pour nous accompagner sur les projets, donc, vraiment une volonté pour le coup politique de donner à la collectivité les moyens pour répondre à la demande de ses habitants. Je voulais apporter cette précision. Nous aurons probablement, durant ce mandat, une autre analyse et une autre étude de la Cour des Comptes, parce que je ne vois pas comment on ne pourrait pas en avoir une, mais là nous l'attendons très sereinement. Je tenais répondre à votre intervention du tout début, qui me paraissait importante de souligner.

(rapporteur : Monsieur Denis PERY)

Pour : 19

Contre : 3

Abstentions : 6

21 x 31 - Finances locales - Budget : Budget annexe assainissement - Etape budgétaire : Budget Primitif - Exercice : 2021

Le Conseil Municipal adopte le budget primitif du budget annexe assainissement de la commune de Saint-Lys pour l'exercice 2021, arrêté comme suit :

EXPLOITATION :

Chapitre	Libellé	BP 2021	Chapitre	Libellé	BP 2021
011	Charges à caractère général	134 500,00	70	Vente de produits fabriqués, prestations de services	181 500,00
012	Charges de personnel	35 000,00	75	Autres produits de gestion courante	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	042	Opération d'ordre entre sections	0,00
66	Charges financières	0,00	002	Report excédent N-1	0,00
67	Charges exceptionnelles	12 000,00			
022	Dépenses imprévues	0,00			
023	Virement à la section d'investissement	0,00			
042	Opération d'ordre entre sections	0,00			
	Total des dépenses	181 500,00		Total des recettes	181 500,00

INVESTISSEMENT :

Chapitre	Libellé	BP 2021	Chapitre	Libellé	BP 2021
20	Immobilisations incorporelles	0,00	10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	45....	Opération pour compte de tiers	837 200,00
	Opérations d'équipement	0,00	021	Virement de la section de fonctionnement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00	040	Opérations d'ordre entre sections	0,00
45....	Opération pour compte de tiers	837 200,00	001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	0,00
040	Opérations d'ordre entre sections	0,00			
	Total des dépenses	837 200,00		Total des recettes	837 200,00

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : dans les zones qui sont à raccorder, qu'est-ce qui est prévu concrètement ici ? Je pense qu'il y a encore à Roland Garros, une partie qui ne l'est toujours pas.

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys

Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

www.saint-lys.fr

20/37

Monsieur le Maire : Monsieur SUTRA va répondre à votre question.

Monsieur Jean-François SUTRA : bonsoir, merci monsieur le Maire. En ce qui concerne les deux opérations, la première comprend effectivement des inspections télévisuelles, des tests de fumée, mais également des extensions de réseau, qui sont réalisées, afin de raccorder des constructions en zone du PLU, UA ou UB. Dans l'autre opération, anciennement 317, il s'agit d'une réalisation de transformation, sur la canalisation route de Saint-Clar. Ensuite, vous nous questionnez sur des raccordements de zones existantes sur la commune, mais aujourd'hui, même déjà hier, la doctrine qui est appliquée pour les communes et qui est appliquée sur les demandes de subvention par le Département, est de faire un équilibre financier, entre les dépenses et les coûts pour les abonnés, au niveau de leur assainissement autonome. Ces études-là sont réalisées, dans le cadre d'un schéma directeur d'assainissement, sur la commune et la balance coût individuel/coût collectif est chaque fois examinée. Aujourd'hui, certaines zones ne seraient pas, potentiellement, raccordables à l'assainissement collectif, au vu des topographies et des coûts, beaucoup plus importants que les assainissements autonomes.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : si j'ai bien compris, certains quartiers ne sont pas raccordés du fait de ce simple principe de balance, entre le coût d'assainissement autonome et le fait d'être raccordé.

Monsieur Jean-François SUTRA : oui tout à fait, je me suis exprimé clairement.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : très bien, donc c'est le cas par exemple pour une dizaine de maisons à Roland Garros, cela reviendrait plus cher à le faire ?

Monsieur Jean-François SUTRA : oui cela reviendrait plus cher à la collectivité, donc à l'argent public et donc aux contribuables.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : reste que cela laisse certains habitants dans une situation difficile.

Monsieur Jean-François SUTRA : la commune a délégué la compétence assainissement non collectif à un syndicat, qui réalise les contrôles sur tout le territoire, vérifie le bon fonctionnement et donne aussi son avis et ses autorisations, sur les nouvelles constructions en zone d'assainissement non collectif. Je pense donc que pour la garantie sanitaire de nos administrés, elle est complètement remplie.

Monsieur le Maire : j'ajouterai juste que les stations autonomes, actuellement, ont fait des progrès sensibles ces dernières années et qu'effectivement, aussi, dans le cadre des questions de développement durable, il n'est pas forcément toujours pertinent de raccorder tout le monde à l'assainissement collectif. Comme l'a dit Monsieur SUTRA, il y a le rapport coût/prestation et la topographie impose après des contraintes techniques fortes. Il y a aussi le fait que les stations d'épuration, même s'ils ont fait des progrès énormes, conseillent aux communes, parfois, de ne pas déployer l'assainissement collectif partout. Après, c'est un juste équilibre qui est à trouver entre l'assainissement collectif et l'assainissement autonome, en fonction des considérations topographiques d'une collectivité.

Monsieur Jean-François SUTRA : juste une précision monsieur le Maire, il faut bien savoir que quand une commune réalise un nouveau réseau de collecte communale, évidemment, il y a des demandes de subvention au niveau du Département et ce caractère-là est pris en compte, aussi.

Monsieur Thierry BERTRAND : c'est vrai que l'eau fait beaucoup parler sur la commune de Saint-Lys et c'est souvent l'eau potable, dont on a eu l'occasion à plusieurs reprises, d'avoir quelques échanges dans les conseils municipaux. L'eau usée, c'est un peu moins glamour, donc on en parle un peu moins et pourtant c'est important, parce que les rejets de notre station d'épuration dans l'Ayguebelle, qui est un cours d'eau qui après touche la Garonne comme vous le savez, doit être de qualité supérieure. La question que je me pose c'est que nous avons, monsieur SUTRA me répondra très certainement, une station d'épuration qui est basée sur 8 000 équivalents-habitant. Les chiffres de 2019, que l'on peut trouver sur le site du Ministère de développement durable, fait état en 2019, 7 385 équivalents-habitant, connectés sur cette station d'épuration, donc on est à 92 %. Cela veut dire que l'on a une station d'épuration qui arrive à saturation. Saint-Lys a une particularité quand même, tout le monde ne

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys
Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

www.saint-lys.fr

21/37

le sait peut-être pas, mais il y a un réseau spécifique d'assainissement sur une longueur de 19 km, ayant un réseau unitaire de 12 km. Ce dernier étant un réseau qui collecte aussi bien les eaux usées que les eaux pluviales. Or quand on a un afflux, notamment lors d'une pluviométrie importante, comme on a connu entre décembre et janvier 2021, avec plus de 200 mm d'eau durant ces deux mois, on observe des eaux parasites importantes à la station d'épuration. Il y a un bassin de stockage prévu à cet effet, pour éviter justement que la station soit à saturation, mais j'ai peur et je voudrais connaître le volume de ce bassin de stockage, qu'il ne soit pas en capacité de pouvoir collecter l'ensemble des eaux pluviales issues du réseau unitaire. D'où, un afflux sur la station d'épuration qui est incapable de traiter les boues, de façon convenable et donc un retour vers l'Ayguebelle d'eaux insalubres. Je vous invite, quand il y a des pluviométries importantes, d'aller à l'Ayguebelle à la sortie du tuyau, qui sort de la station d'épuration. Je pense que l'on n'a pas besoin de faire des analyses, rien que visuellement, on a compris ce qu'il se passe. Vous avez vu que nous apparaissions au niveau de la classification en jaune, le bleu étant les stations conformes, nous, on n'est pas tout à fait conformes. On est conforme sur certains points, mais pas sur d'autres. Cela veut dire, en fait, qu'il va falloir quand même prévoir des investissements importants, pour pouvoir résoudre le problème de ces eaux parasites, être en capacité aussi de pouvoir accueillir de nouveaux habitants, puisque l'on est presque à la capacité maximale. Saint-Lys va aller vers une évolution de sa population, cela veut dire donc des équivalents-habitant supplémentaires et donc à un moment donné, une station qui va être saturée. Les coûts financiers sont effectivement très très importants, notamment si on veut travailler sur le réseau unitaire, parce que celui-ci est en centre-ville, donc casser les voies communales, le goudron, trancher etc..., cela va engendrer sans doute plusieurs millions d'euros. Je pense qu'il est quand même aujourd'hui opportun de commencer à plus que « penser », car il y a un schéma directeur d'assainissement qui a été apparemment réalisé, monsieur SUTRA d'ailleurs, on devait l'avoir à la fin du mois, vous me l'aviez dit, je ne l'ai pas vu, je pense que l'on aura l'occasion, je l'espère, de pouvoir le lire en conseil municipal. Cela veut dire que l'on est sur un temps relativement long, pendant lequel on va continuer à polluer les eaux de l'Ayguebelle. Je ne vois pas dans le budget 2021, un début, une amorce de quoi que ce soit pour travailler ce sujet, mais peut-être que je ne sais pas lire le tableau.

Monsieur Jean-François SUTRA : je vais vous répondre sur la dernière partie de votre élocution, car les chiffres que vous citez, montrent que nous ne sommes pas dans la même connaissance, mais je ne vais pas revenir sur le même type de débat, qu'il y a eu pour le budget primitif de la ville. Pourquoi n'y a-t-il pas de somme affectée à la STEP dans le budget assainissement annexe de la ville de Saint-Lys ? C'est parce que la compétence « traitement des eaux usées » est donc à l'Agglo du Muretain et que la commune, depuis 2010, avait délégué cette compétence à Réseau 31, ancien SDEA. L'Agglo du Muretain a donc transféré, en représentation de substitution, la partie « traitement des eaux usées » à Réseau 31, telle qu'elle était. Ces investissements sont donc portés par ces derniers, sous couvert de l'Agglomération. Ce budget annexe couvre, comme l'a dit monsieur PERY, la convention de délégation qui a été signée entre l'Agglo du Muretain et la commune de Saint-Lys, en tant qu'exécution par régie de la collecte et du transport des eaux usées. Ensuite, sur les m², quand j'entends « pollution », vous imaginez que cette STEP est réglementaire, surveillée et bénéficie des autorisations préfectorales, dont la dernière sera renouvelée en 2021. On ne peut pas imaginer que les services de Réseau 31, qui couvrent 230 communes sur le département, ne soient pas en concordance avec toute la réglementation. Je m'inscris donc en faux, vis-à-vis de ce que vous venez de prononcer et des jugements superficiels, que vous venez d'édicter.

Monsieur le Maire : en tous cas monsieur BERTRAND, permettez-moi de souligner que par rapport au budget assainissement, effectivement, la problématique de la STEP est hors sujet, mais nous aurons l'occasion, ça c'est évident, d'en reparler dans le cadre des choses à mener, notamment en ce qui

concerne le partenariat avec le Réseau 31. Nous avons effectivement ce dossier à mener, je vous l'accorde.

(rapporteur : Monsieur Denis PERY)

Pour : 19

Contre : 3

Abstentions : 6

21 x 32 - Finances locales – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental – Fonctionnement du RASED – Exercice 2021

Le Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED) mis en place depuis plusieurs années intervient efficacement sur les écoles maternelles et élémentaires de la Commune.

L'action du R.A.S.E.D. dans ces écoles s'exerce de deux manières :

- **Fonction préventive en ce qui concerne les difficultés que peuvent manifester les enfants à l'école maternelle ;**
- **Fonction d'aide à dominante psychologique, rééducative et pédagogique, auprès des enfants de l'école élémentaire.**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental pour l'exercice 2021.

Aucun commentaire relatif à cette délibération.

(rapporteur : Monsieur Fabrice PLANCHON)

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

21 x 33 - Finances locales – Commune de Saint-Lys - Convention avec le Muretain Agglo pour la délégation de la compétence « Assainissement des eaux usées »

En application de l'article L5216-5 du CGCT, depuis le 1^{er} janvier 2020, le Muretain Agglo exerce à titre obligatoire les compétences « Eau » et « Assainissement des eaux usées », dans les conditions prévues à l'article L. 2224-8 de ce code.

Par délibération n° 2020-005 du 7 janvier 2020, le Muretain Agglo a approuvé la convention de délégation de compétence « Assainissement » en s'appuyant sur les dispositions de la loi n°20219-1461 du 27 décembre 2019.

Par délibération n° 20 x 02 du 13 janvier 2020, Saint-Lys a aussi approuvé les termes de cette convention entrée en vigueur à compter du 15 janvier 2020 pour une durée de sept ans.

En février 2020, il est apparu des divergences d'interprétation entre les parties signataires de cette convention (la commune de Muret et le Muretain Agglo) et les services de l'Etat compétents sur les conditions de mise œuvre de cette délégation de compétence dans un cadre juridique en partie inédite.

C'est la raison pour laquelle la DGFIP et la DGCL ont été saisis en février 2020 par les services du contrôle de légalité et des finances publiques pour que des éclaircissements sur les modalités budgétaires et comptables de cette délégation de compétence soient apportés

La réponse de la DGCL / DGFIP a été notifiée au Muretain Agglo le 18 novembre 2020 requérant ainsi la mise en place d'un nouveau schéma financier et comptable qui devra prendre effet à compter du 1^{er} janvier 2021.

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys
Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

www.saint-lys.fr

De ce fait, le Muretain Agglo présente une nouvelle convention qui reprend l'ensemble de ces éléments dans le respect du cadre juridique et technique prescrit par la DGCL / DGFIIP.

Cette dernière dont le projet figure en annexe est conclue à titre gratuit pour une durée de six ans et met fin à la précédente convention.

Elle vise à définir le cadre de la délégation à la commune de Saint-Lys de la compétence assainissement des eaux usées relevant du Muretain Agglo.

Elle définit les modalités d'exécution, les moyens et obligations du délégataire et notamment la situation du personnel, les objectifs à atteindre notamment en qualité de service rendu et de pérennité des infrastructures ainsi que les modalités de contrôle de la communauté d'agglomération sur la commune de Saint-Lys. Elle précise le cadre financier de la délégation pour 2020 et celui effectif au 1^{er} janvier 2021.

Le Muretain Agglo confie à la Commune de Saint-Lys l'exercice de la compétence assainissement des eaux usées dans le cadre de cette convention de délégation.

La compétence est exercée au nom et pour le compte du Muretain Agglo.

Le Conseil Municipal approuve cette convention.

Monsieur Thierry ANDRAU : est-ce que la commune va sous-déléguer cette attribution ?

Monsieur le Maire : nous l'avons en régie, hier, nous l'avons aujourd'hui. Cette question est pertinente et peut se poser. En tout cas le travail sera mené, débattu en commission, redébatu, réfléchi, parce que oui, ce sont des questions qui se posent sur ces compétences qui sont aujourd'hui, exercées en direct par la commune.

Monsieur Thierry ANDRAU : au vu des efforts financiers que l'on va devoir faire, à mon avis, il faut avoir une bonne réflexion sur le sujet.

Monsieur le Maire : là, par contre je ne comprends pas.

Monsieur Thierry ANDRAU : il va y avoir des investissements.

Monsieur le Maire : oui.

Monsieur Thierry ANDRAU : automatiquement, par rapport aux conditions aujourd'hui du traitement des eaux usées, je suppose notamment la STEP et notamment le reste de la commune, puisqu'il y a tout un réseau à refaire, tout le monde le sait, personne ne veut le faire mais à un moment donné, un jour cela arrivera.

Monsieur le maire : la mairie finance le personnel et un certain nombre de choses ; si les compétences sont transférées, il y a aussi le transfert des coûts de l'exploitation qui est fait, soit par une CLECT, soit par des conventions, mais qui font que de toute façon la commune paye à l'arrivée, c'est mécanique. Que ce soit pour le réseau d'assainissement ou la STEP, parce que dernière est donnée en gestion à Réseau 31, mais c'est quand même la commune de Saint-Lys qui paye cette prestation.

Monsieur Thierry ANDRAU : mais aujourd'hui cette compétence c'est l'Agglo qui l'a ?

Monsieur le Maire : c'est l'Agglo qui l'a reprise depuis le 1^{er} janvier 2020, par convention passée début 2020, mais qui a été rendue caduque par les services de l'Etat. On en a donc repassé une autre, là, pour le 1^{er} janvier 2021, qui nous retransfère pour l'instant la gestion du réseau de collecte à la collectivité. Ensuite, le débat méritera d'être mené sur la suite, oui.

Monsieur Thierry ANDRAU : quel coût cela va engendrer ?

Monsieur le Maire : les coûts qui ont été présentés dans le budget assainissement.

Monsieur Thierry ANDRAU : pas au-delà ?

Monsieur le Maire : non.

Monsieur Thierry ANDRAU : ok.

Monsieur le Maire : c'est le budget qui a été annoncé et qui sera géré dans le cadre de cette convention.

Monsieur Thierry ANDRAU : merci.

(rapporteur : Monsieur le maire)

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

21 x 34 - Domaine et Patrimoine – Bilan de la politique foncière 2020

Au cours de l'année 2020, la commune a acquis un bien et a géré son domaine public comme exposé ci-dessous.

Chaque décision d'acquisition/gestion fait l'objet d'une présentation en Commission Municipale, délibération et/ou information du maire en conseil municipal. Toutefois, un bilan annuel récapitulatif est proposé.

Durant l'année 2020, aucune cession n'a été effectuée.

Les cessions

Sans objet

Les acquisitions

Modalités de garde des jeunes enfants – Maison d'Assistante – Maternelle

La collectivité participe à la couverture de son territoire en matière d'offre d'accueil des jeunes enfants. Afin d'accompagner son développement, tout en permettant d'accueillir les jeunes enfants dans des locaux adaptés, la Commune de Saint-Lys va procéder à l'acquisition de locaux dans l'opération « Le Moulin de la Jalousie » portée par la SA HLM des Chalets, en vue de les louer à l'association MAM « Nos Premiers Pas ».

Le montant de la vente au profit de la commune s'élève à 187 817 € TTC. Cette année 2020 a été l'occasion de discuter les modalités d'acquisition et de passer le compromis avant de poursuivre la procédure en 2021.

Régularisation, aménagements urbains, continuités mobilités

La collectivité anticipe, initie, ou accompagne les travaux d'amélioration des équipements urbains (voirie notamment) tant pour des projets communaux qu'inter-communaux. Afin de faciliter la gestion du domaine public communal, il est nécessaire de le faire coïncider avec les propriétés foncières. Il s'avère qu'une partie du Chemin de Guiraoudeou nécessite le déclassement d'une partie du domaine public communal matériellement situé à l'intérieur du domaine privé de l'administré afin de pouvoir ultérieurement le rétrocéder. Ce déclassement et cette future cession ne remettent pas en cause le tracé actuel du chemin de Guiraoudeou.

Parcelle A 20 et 1414 pour 45 m² déclassées dans le domaine privé communal.

Ce bilan sera annexé au Compte Administratif 2020.

Le Conseil Municipal approuve le bilan de la politique foncière de la commune pour l'année 2020 comme présenté ci-dessus

Monsieur Thierry BERTRAND : est-ce qu'il serait possible d'avoir, à notre disposition, la situation de propriété des biens des immeubles de la commune de Saint-Lys ?

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys
Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

www.saint-lys.fr

Madame Céline BRUNIERA : de la totalité des propriétés communales ?

Monsieur Thierry BERTRAND : oui.

Madame Céline BRUNIERA : oui, cela peut faire l'objet d'un sujet que l'on peut traiter lors d'une prochaine commission d'aménagement du territoire, pourquoi pas.

Monsieur le Maire : vous parlez de propriétés foncières, de tous les bâtiments ?

Monsieur Thierry BERTRAND : oui, je pense que la commune est propriétaire de certains bâtiments et de certains terrains ; je ne pense pas qu'au niveau du conseil municipal beaucoup de personnes aujourd'hui soient en capacité de savoir ce qui appartient à la commune et ce qui n'appartient pas, bien évidemment.

Monsieur le Maire : c'est une information que nous pourrions présenter, absolument.

Monsieur Thierry BERTRAND : après, il y a les bâtiments qui peuvent appartenir aussi à la Communauté d'Agglomération du Muretain. On pourrait avoir justement une précision sur ces biens. Je note qu'on l'aura à la prochaine commission d'aménagement ?

Madame Céline BRUNIERA : je n'ai pas dit à la prochaine, j'ai dit lors d'une prochaine, car la prochaine normalement devrait être le PLU, peut-être que l'on ne mélangera pas les deux sujets.

Monsieur Thierry BERTRAND : c'est juste un tableau que je demande, un récapitulatif.

Madame Céline BRUNIERA : c'est un tableau qui demande du travail aux services et ils sont organisés ; on ne les désorganise pas, donc cela fera l'objet...

Monsieur Thierry BERTRAND : d'accord, mais vous n'avez pas un fichier, dans lequel vous avez un tableau ?

Madame Céline BRUNIERA : non.

Monsieur le Maire : en tous cas, on vous donnera cette information sans problème et ce sera l'occasion aussi peut-être d'un débat en commission.

Monsieur Thierry BERTRAND : je voudrais revenir sur une acquisition qui date de plusieurs années, rue de la République et rue Pasteur, il me semble, qu'est-ce qu'il advient justement de ces biens qui avaient été rachetés par la commune.

Madame Céline BRUNIERA : ce n'est pas exactement le sujet, mais je vais vous répondre. Ce sont des biens qui ont fait l'objet de préemption avec une argumentation, à savoir la possibilité pour la collectivité de développer du logement social. Ce sont des projets de longue haleine, c'est une acquisition qui a été faite en deux fois. Aujourd'hui, il y a deux parcelles, dont la commune est propriétaire. C'est un sujet qui est en cours de travail sur le PLU et avec les bailleurs et qui reste à l'ordre du jour.

(rapporteur : Madame Céline BRUNIERA)

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

21 x 35 - Domaine et patrimoine – Autres actes de gestion du domaine public – Dénomination de voies deuxième tranche du lotissement « La Tuilerie »

La deuxième tranche du lotissement « La Tuilerie » est en cours de réalisation ; il convient donc de lui attribuer une nouvelle dénomination de voie.

La première tranche du lotissement a donné lieu à la création de plusieurs voies dénommées « Allée de Punras », « Rue de la Briqueterie », « Place de la Teula » et « Impasse des Acacias » par délibération n°17 x 12 du 27 février 2017.

Une partie de ces dénominations sont en lien avec la tuilerie qui existait jusqu'au XIX^{ème} siècle sur ce lieu-dit. Ainsi, il est proposé de nommer la nouvelle voie interne au lotissement « **Rue du Terrefort** », le terrefort étant un type de sol de la région contenant une forte proportion d'argile, matière première de la fabrication des tuiles.

Il est également proposé de poursuivre l'**Allée du Punras** de façon à assurer une continuité cohérente sur l'ensemble de l'opération.

Le Conseil Municipal attribue les dénominations suivantes aux voies de la 2^{ème} tranche du lotissement « La Tuilerie » :

- *Voie principale : Continuité de l'**Allée du Punras** ;*
- *Voie interne : **Rue du Terrefort**.*

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : *sur l'allée de Punras, une allée en français, est une voie bordée de chaque côté d'arbres ; or si on voit cette allée, malheureusement, il y a quelques trottoirs qui ne sont pas en très bon état et je ne pense pas avoir vu beaucoup d'arbres non plus. C'est juste une remarque, c'est dommage de l'appeler allée, j'aimerais que cela en soit une. Est-ce qu'il est prévu de planter des arbres le long de cette voie ?*

Monsieur le Maire : *on a des services et des partenaires qui nous aident à la construction d'un PLU, pour justement le prévoir, parce qu'une fois que les règles de l'urbanisme sont établies, effectivement, on ne peut pas les autoriser dans ce cadre-là. C'est à prévoir, la réflexion est en cours dans la révision du PLU. Je ne sais pas si les arbres sont prévus, car là nous sommes vraiment face à un plan de masse. Maintenant vous dire s'il y aura des arbres, je ne sais pas, mais je pense qu'il y aura des plantations. Je ne suis pas en capacité de vous répondre maintenant, mais je vous propose que l'on apporte la réponse ultérieurement sur ce sujet.*

Monsieur Philippe LANDES : *pour compléter l'intervention de monsieur le Maire, effectivement, votre remarque est pertinente, mais elle s'inscrit dans la continuité de l'allée, que l'on avait dénommée « Punras » sur la Tuilerie 1^{er} tranche. Il est effectivement cohérent d'avoir une continuité dans la nomination et non pas changer cette dénomination par une autre.*

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : *il y avait un peu d'humour derrière, mais c'est vrai que les gens du quartier, avec raison, se plaignent de l'état des trottoirs. C'est vrai que ce serait un aménagement appréciable, s'il y avait quelques plantations, en effet.*

Monsieur le Maire : *je pense que c'est un sujet que nous avons déjà débattu en conseil municipal...*

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : *oui c'est Terrefort.*

Monsieur le Maire : *et dont un était d'ordre privé.*

(rapporteur : Monsieur Philippe LANDES)

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

21 x 36 - Domaine et patrimoine – Autres actes de gestion du domaine public – Dénomination de voie - Lotissement "Le Parc de l'Alcédo"

Le lotissement « Le Parc de l'Alcédo » est en cours de réalisation au croisement des routes de Lamasquère et de la Souliguières ; il convient donc de lui attribuer une nouvelle dénomination de voie.

Il est proposé de nommer la voie interne au lotissement « **Allée du Goutil** ».

Ce nom de lieu-dit apparaît aux environs de l'opération sur les plans du cadastre de 1832 et 1951 en

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys
Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

www.saint-lys.fr

27/37

raison de la proximité du lieu d'origine du ruisseau de « La Hontète », qui coule en direction de la plaine de Crabille. En occitan, Goutil signifie « source, fontaine peu abondante ».

Le Conseil Municipal attribue la dénomination « **Allée du Goutil** » à la voie interne au lotissement « Le Parc de l'Alcédo ».

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : là-aussi, même remarque, j'ai vu que sur le plan projeté, il y a visiblement des points verts qui ressemblent à des arbres. Est-ce que là c'est prévu qu'il y en ait ? Là c'est une allée, on est bien d'accord ?

Monsieur le Maire : je donne la parole à Madame BRUNIERA.

Madame Céline BRUNIERA : au-delà de l'aménagement de cette parcelle, au-delà des arbres sur l'allée où effectivement il y en a quelques-uns, une étude paysagère a été demandée par les services à l'aménageur, même si effectivement nous n'avons pas tous les outils, au titre du document de révision et de son avancement. Il avait été identifié une quantité d'arbres importante et il a été demandé à l'aménageur de faire une étude paysagère et de conserver la grande majorité des arbres qui sont sur cette parcelle. On est sur un cas un peu différent, parce que l'on avait les éléments sur lesquels s'appuyait l'avancement des documents du PLU en révision.

Madame Annie LE PAPE : excusez-moi, je reviens sur la Tuilerie, comme disait monsieur REY-BETHBEDER, il n'y a aucun arbre. Il y a un arbre centenaire qui est prêt à tomber. Là actuellement, le propriétaire, avec d'autres personnes, se réunissent pour savoir quoi faire. L'autre lotissement est vraiment très verdoyant et vraiment très joli ; par contre la Tuilerie, les gens sont vraiment tassés les uns sur les autres. Ce sont des logements sociaux, certes, il y en a certains, ce sont des propriétés. Madame BRUNIERA, vous connaissez très bien le problème je crois ?

Madame Céline BRUNIERA : je n'appellerai pas cela un problème. En fait il y a un règlement, l'aménageur a déposé une demande dans le cadre du règlement qui existe, il a eu une autorisation et il réalise son projet dans le cadre de celle-ci, qui l'a obtenue.

Madame Annie LE PAPE : par qui Madame BRUNIERA ?

Madame Céline BRUNIERA : par le Maire, selon les règlements qui étaient applicables au moment où cela a été demandé.

Madame Annie LE PAPE : voilà les problèmes d'eau qui se passent...

Madame Céline BRUNIERA : je vous ai répondu et c'est autre chose. Là, on est passé de ce qui est réalisé, aux problématiques de chantier de réalisation, éventuellement malfaçons, gestion etc. ; là c'est autre chose, effectivement là-dessus, je vous ai déjà répondu. Les services de l'Etat et notamment la police de l'eau sont sur ce sujet, on déploie les moyens techniques qui sont nécessaires. C'est un aménageur privé qui réalise ces équipements et quand le Maire a autorisé ce projet, il l'a fait à l'appui d'un règlement. Le Maire autorise avec les outils qui sont mis à sa disposition, ce n'est pas selon comment « il se lève » le matin. C'est selon un règlement applicable.

Madame Annie LE PAPE : vous êtes allée sur le terrain Madame BRUNIERA ?

Madame Céline BRUNIERA : oui je suis allée sur le terrain et j'ai déjà répondu à nombreuses de vos questions. Les services de la collectivité sont régulièrement en lien avec l'aménageur, l'association et les habitants. Ils répondent, alors que cela ne devrait pas être du ressort de la collectivité, pourtant les services de l'urbanisme, mettent beaucoup de moyens pour accompagner ce projet.

Madame Annie LE PAPE : je vois quand même qu'il y a un lotissement qui est très bien aménagé et que l'autre ne l'est pas.

Madame Céline BRUNIERA : j'ai déjà répondu !

Monsieur le Maire : madame LE PAPE, je vais couper court car madame BRUNIERA vous a répondu ; les autorisations d'urbanisme sont données et signées par le Maire ou l'adjoint par délégation...

Madame Annie LE PAPE : mais à l'origine, vous m'aviez dit qu'il ne devait pas y avoir de...

Monsieur le Maire : attendez je termine ; suivant des règles d'urbanisme très précises et comme l'a dit Madame BRUNIERA ce n'est pas suivant l'humeur du matin, parce que sinon par la suite, vous pouvez être certaine que nous pourrions faire face à des recours et pourraient en coûter extrêmement cher à la collectivité. Tout le travail...

Madame Annie LE PAPE : mais si tout le travail avait été fait d'une certaine façon...

Monsieur le Maire : Madame LE PAPE, si on commence à remuer le travail qui a été fait pendant les 30 dernières années, oui on va remuer beaucoup de choses, cela n'a aucun intérêt. Aujourd'hui, nous avons un cadre réglementaire et nous nous sommes déjà exprimés sur le sujet ; je clos donc le débat sur la Tuilerie, qui ressort aujourd'hui d'un aménageur et des locataires, qui ont choisi aussi en connaissance de cause de venir habiter là. Les avis personnels de chacun autour de cette table n'ont pas lieu d'être, parce que nous gérons une collectivité avec des règles d'urbanisme et des règles, j'allais dire « réglementaires », très précises que nous devons appliquer au quotidien. Après on peut trouver que cela serait plus joli » comme ci ou comme ça », ou autrement, mais nous sommes dans un contexte extrêmement contraint et sur lesquels nous avons, nous conseil municipal, à nous positionner de manière réglementaire et c'est la seule chose à laquelle je m'attacherai avec l'ensemble du conseil municipal. Je pense que nous avons déjà répondu et comme l'a souligné Madame BRUNIERA, les services sont impliqués sur ce dossier, alors que réglementairement, ce n'est pas de notre ressort. Toutefois, dans le cadre de notre rôle d'élus et de notre collectivité, nous sommes là pour accompagner aussi l'ensemble de nos habitants dans les démarches qu'ils ont à mener.

Madame Annie LE PAPE : c'est parfait, alors, merci monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : je ne sais pas si c'est parfait, mais en tout cas le travail est fait et je tiens à remercier l'implication des services sur ces dossiers-là. Je tiens à le souligner, parce qu'ils font preuve de beaucoup d'investissements, même si ce ne sont pas forcément des choses qui se voient.

(rapporteur : Monsieur Philippe LANDES)

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

21 x 37 - Domaine et Patrimoine – Incorporation de biens sans maître dans le domaine communal

Par arrêté préfectoral en date du 20 avril 2020, la commune de Saint-Lys a été informée d'une liste de parcelles susceptibles d'être incorporées en tant que biens présumés, n'ayant pas de maître.

La liste des parcelles concernées sur le territoire communal est la suivante :

Références cadastrales	Superficie
E n°666	1702 m ²
E n°668	2030 m ²
E n°682	1450 m ²
E n°684	502 m ²
Soit un total de 5684 m²	

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys
Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

www.saint-lys.fr

Cet arrêté préfectoral a fait l'objet d'un affichage réglementaire pendant 6 mois sans qu'un propriétaire ou un ayant-cause ne se soit fait connaître, les biens susmentionnés sont donc présumés sans maître.

Il appartient au conseil municipal de délibérer en vue d'incorporer ces biens dans le domaine communal. Par la suite, monsieur le maire constatera l'incorporation des biens par arrêté municipal qui sera transmis en préfecture pour devenir exécutoire.

Une délibération similaire a été prise en juin 2017 par le conseil municipal de Saint-Lys sans que l'ensemble des procédures réglementaires ne soit parvenu à leur terme, il est donc nécessaire de reprendre une délibération au sujet de ces parcelles.

Le Conseil Municipal décide d'incorporer les biens présumés sans maître cadastrés N°E666, E668, E682 et E684 dans le domaine communal.

Aucun commentaire relatif à cette délibération.

(rapporteur : Madame Céline BRUNIERA)

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

21 x 38 - Urbanisme – Projet Urbain Partenarial (PUP) Lotissement « Bocage » rue Zago – Equation Urbaine.

Le Projet Urbain Partenarial (PUP) est une forme de participation au financement des équipements publics rendus nécessaires par une opération de construction d'un ensemble de logements. Il permet aux communes de faire financer tout ou partie du coût des équipements par des personnes privées (propriétaires fonciers, aménageurs ou constructeurs).

La société EQUATION URBAINE, située 19 rue de Bourrassol, 31300 Toulouse, souhaite réaliser un lotissement de 23 lots privatifs destinés à accueillir des maisons individuelles, un lot réservé à la construction de logements sociaux, et la création de voiries de desserte, de stationnement, de cheminements piétons et d'espaces communs végétalisés interne à l'opération, sur les parcelles B68, 69, 70 et 71 sur la rue René Zago.

Ces travaux nécessitent la création d'un réseau de 140 mètres en dehors du terrain d'assiette de l'opération et la mise en place de 2 coffrets ECP2D en limite de parcelle.

Dans le cadre de l'instruction du permis d'aménager, Enedis a fait parvenir à la commune un courrier indiquant la nécessité de réaliser ces travaux, ainsi que le devis correspondant.

Afin de financer ces travaux, il convient d'approuver le projet de PUP avec la Société Equation Urbaine.

Le Conseil Municipal approuve cette convention.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : cette délibération a aussi un lien, on le verra, avec celle qui suit. On est ici dans le périmètre justement, où peut intervenir l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie, puisque l'on est juste à la limite du périmètre Bourgs-centres. Justement, sur les 23 logements, il y a seulement un logement social. Or Saint-Lys en manque, peut-être qu'il aurait fallu là un peu plus. Cela aurait eu l'avantage aussi de ne pas faire tous les logements sociaux dans le centre-ville, parce que là on est quand même à la limite. Pourquoi donc, c'est ma question, ce logement social, ce lotissement dans ce périmètre ?

Madame Céline BRUNIERA : je pense qu'il y a une incompréhension. Il y a un lot destiné au social, par contre la surface de plancher des logements sociaux sera de l'ordre de 30 %, sur l'ensemble de l'opération. Ce n'est donc pas un logement social, c'est 30 % de surface de plancher. En fait, c'est divisé en lots.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : la question était bonne.

Madame Céline BRUNIERA : je comprends la question, mais ce n'est pas un logement, c'est un lot.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : dans l'aménagement, vous avez la ferme qui fait un angle avec la route de Lamasquère et qui est dangereuse à traverser : est-ce que l'on ne pourrait pas prévoir justement, puisque juste en face vous avez la Reine blanche et un trottoir, de pouvoir traverser et contourner la ferme et de faire le trottoir qui arrive presque jusqu'au Gazailla ? Ce qui permettrait justement d'éviter de marcher au bord de la route. Il y a notamment beaucoup d'enfants, est-ce que c'est prévu ou pas ?

Madame Céline BRUNIERA : l'idée est intéressante, mais pour avoir travaillé avec le propriétaire qui vend les parcelles et l'aménageur en particulier, il se trouve que cette parcelle ne concerne ni la ferme, ni la ferme qui est à côté, les deux parcelles qui sont découpées et qui sont sur la rue Zago. La seule partie, où on pourrait effectivement et cela a été demandé à l'aménageur, traiter du piétonnier, c'est le long de la route du 19 mars ou de Lamasquère, je ne sais jamais entre les deux ; c'est cette partie-là et finalement qu'une toute petite partie qui est contre la rue Zago.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : certes, mais à l'intérieur du lotissement entre la rue Zago...

Madame Céline BRUNIERA : à l'intérieur du lotissement, il est effectivement prévu un maillage piéton.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : voilà, en fait cela ne représente pas beaucoup en mètre.

Madame Céline BRUNIERA : non, mais par contre l'aménageur de ce lotissement a travaillé avec un paysagiste. Il y a un gros travail sur les cheminements piétons et également sur le traitement des berges du cours d'eau, avec des cheminements piétons pour aller jusqu'à celles-ci. Il y a donc un vrai travail là-dessus.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : on pourrait avoir une certaine continuité et éviter justement ce carrefour un peu problématique, afin que les bicyclettes et les piétons puissent circuler. Cela me semble vraiment essentiel.

Madame Céline BRUNIERA : oui mais dans la limite de l'opération, pas sur les autres terrains. Là, on était quand même sur le vote du PUP, on n'a peut-être pas bien expliqué : c'est-à-dire le financement par l'aménageur du renfort électrique nécessaire à l'opération. L'aménageur va financer 17 000 euros sur les 19 000 euros de l'équipement.

(rapporteur : Madame Céline BRUNIERA)

Pour : 22

Contre : 6

Abstention : 0

21 x 39 - Domaine de compétences par thème – Politique de la ville-habitat-logement – Approbation d'une convention de carence avec l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie (EPFO), l'Etat et le Muretain Agglo

La commune de Saint-Lys a été mise en carence de logements locatif sociaux par un arrêté préfectoral du 18 décembre 2020, en raison du non-respect des obligations triennales sur la période 2017-2019. Pour une durée de 3 ans, cet arrêté a notamment pour conséquence de transférer l'exercice du droit de préemption urbain au représentant de l'Etat, d'augmenter d'une fois et demi le montant du prélèvement annuel calculé en fonction du nombre de logement sociaux manquants,

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys
Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

www.saint-lys.fr

31/37

de transférer une partie de l'instruction des autorisations d'urbanisme de la commune, et d'imposer au moins 30% de logements locatifs sociaux pour les opérations de plus de 12 logements ou 800m² de surface de plancher.

Afin de permettre à la commune de répondre à ses obligations en matière de construction de logements locatifs sociaux, il convient de confier à l'EPFO une mission d'acquisitions foncières, sur un secteur défini en annexe de la convention et correspondant au centre-bourg élargi, en vue de la réalisation d'opérations d'aménagement ou de construction, comprenant au moins 40% de logements locatifs sociaux.

Cette nouvelle convention viendra compléter la convention opérationnelle relative au renouvellement urbain et cœur historique et approuvée par délibération du conseil municipal le 16 décembre 2019 avec l'EPFO et le Muretain Agglo.

Cette convention vise à définir les modalités d'intervention de l'EPFO, les engagements et obligations que prennent les parties pour réaliser les acquisitions, et à préciser la portée de ces engagements. La convention est conclue pour une durée de 6 ans.

Le Conseil Municipal approuve cette convention de carence entre l'Etat, la commune de Saint-Lys, le Muretain Agglo et l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : est-ce que cette intervention de l'EPFO va garantir la mixité sociale ? Est-ce que son intervention est pour que l'on puisse l'avoir après ?

Madame Céline BRUNIERA : d'une part, cette convention est obligatoire du fait que nous soyons en carence, d'autre part elle vient compléter une convention que nous avons déjà. Garantir, oui car, ils interviennent à partir de 800 m² de surface de plancher et sur une proportion de 40 % de logements sociaux, à la différence de la précédente où c'était 30. Je ne sais pas ce que vous entendez par garantir ? A partir du moment où il y aurait des autorisations qui seraient demandées de plus de 800 m², l'EPFO peut se positionner pour procéder à l'acquisition et faire réaliser effectivement le projet adéquat ou si le projet déposé correspond à leurs attentes, un projet qui réalise 40, 50 ou 60 % de logements sociaux, elle pourrait aussi ne pas intervenir.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : donc son rôle en fait est de nous aider.

Madame Céline BRUNIERA : son rôle est d'accompagner la commune pour arriver à atteindre les taux qui sont imposés par la loi.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : la convention qui a été signée en décembre 2019, pour une durée de 8 ans. Pourquoi 8 ans ?

Madame Céline BRUNIERA : ce sont les conditions d'EPFO. Là, c'est 6 ans, parce que la carence est de 3 ans. C'est pour laisser le temps aux opérations de s'achever entre le moment, où l'EPFO pourrait se porter acquéreur et achever l'opération. C'est pour cela que c'est si 6 ans. Pour les 8 ans, ce sont les conditions de l'EPFO. Il y en a une, qui était une convention volontaire de la commune, c'est-à-dire nous avons sollicité l'EPFO pour nous accompagner sur ce travail. Celle-ci est une convention obligatoire du fait que nous soyons en carence. Les différences entre les deux sont effectivement le pourcentage de logements sociaux et le périmètre, puisque celui-ci n'était pas aussi large sur la précédente.

Monsieur Thierry BERTRAND : si je comprends bien, cela veut dire que l'EPFO va intervenir sans qu'il y ait une décision communale ?

Madame Céline BRUNIERA : non c'est faux, vous avez mal compris.

Monsieur Thierry BERTRAND : je demande une précision madame BRUNIERA !

Madame Céline BRUNIERA : mais non, vous dites « si je comprends bien », alors que cela n'a jamais été dit, donc vous comprenez mal.

Monsieur Thierry BERTRAND : si je comprends mal, il faut me le dire.

Madame Céline BRUNIERA : la commune est toujours décisionnaire, dans la première convention que nous avons sollicitée, de façon volontaire ; dans celle-ci qui nous est imposée, la commune reste toujours décisionnaire.

Monsieur Thierry BERTRAND : si on a donc une opération qui correspond à ce que vous avez énoncé, si l'EPFO décide d'intervenir mais que vous décidez, commune, non, parce que vous considérez que ce n'est pas approprié, vous avez le dernier mot ?

Madame Céline BRUNIERA : en fait l'EPFO est un partenaire, ce n'est pas un concurrent, c'est un partenaire de la commune, pour nous aider à atteindre nos objectifs. Donc normalement ils convergent.

Monsieur Thierry BERTRAND : oui, mais la façon dont vous nous l'avez présenté, en disant Saint-Lys est en carence de logements sociaux, donc on nous oblige à avoir un partenariat avec l'EPFO.

Madame Céline BRUNIERA : c'est la loi, c'est l'arrêté de carence. On est obligés de conventionner avec l'EPFO, malgré le fait que nous avons déjà conventionné au préalable, c'est la loi qui l'impose, c'est un fait, c'est la loi.

Monsieur Thierry BERTRAND : je vous crois madame BRUNIERA, mais simplement comme il y a un caractère obligatoire, je me posais la question de savoir si effectivement la commune gardait, in fine, la décision. Vous me dites oui, donc elle pourra refuser une acquisition prévue par l'EPFO, parce que la commune considérera qu'elle n'est pas appropriée.

Madame Céline BRUNIERA : ou bien l'EPFO ne décidera pas à contrario de l'avis de la commune, pourquoi il le ferait ? Puisque c'est un travail que l'on mène en concertation.

Monsieur Thierry BERTRAND : autre question sur le périmètre, j'imagine que ce qui est en rouge correspond au périmètre d'intervention de l'EPFO ?

Madame Céline BRUNIERA : oui vous avez bien compris.

Monsieur Thierry ANDRAU : Les zones 2AU du Caboussé ne sont pas intégrées, pour quelles raisons ?

Madame Céline BRUNIERA : parce qu'elles sont en 2AU pour l'instant. Il n'y a pas de raison de les intégrer, en fait aujourd'hui, elles ne sont pas ouvertes.

Monsieur Thierry BERTRAND : elles ne le sont pas, mais elles peuvent l'être sur une simple modification.

Madame Céline BRUNIERA : oui, mais on peut aussi modifier notre convention volontaire avec l'EPFO, pour intégrer ces zones, si on veut. On peut aussi travailler par rapport à notre règlement de PLU et aux attentes que l'on a et qui correspondrait effectivement aux objectifs de la loi SRU et du travail que l'on mène avec l'EPFO, qui ne nécessiterait donc pas d'imposer, mais plutôt, de transcrire dans notre règlement, nos objectifs.

Monsieur Thierry BERTRAND : d'accord, je pose cette question parce qu'en commission d'aménagement, vous nous aviez présenté un projet possible par un aménagement.

Madame Céline BRUNIERA : si vous vous rappelez bien, dans le PADD et le PADD spatialisé, il y a d'autres zones qui sont potentiellement urbanisables ou futur à urbaniser et qui ne sont pas non plus intégrées au périmètre. L'idée est qu'en fait l'EPFO veut travailler sur ce qui risque de muter, sans que l'on puisse maîtriser le projet qui va se créer, particulièrement les divisions de parcelles, les ventes de construction existantes avec des grands fonciers ; c'est là où il y a des risques. Sur le reste, on essaye plutôt de le transcrire dans un règlement.

Monsieur Thierry BERTRAND : vous parlez du PADD, vous parlez du PLU qui est en révision ?

Madame Céline BRUNIERA : le PADD est voté, apparemment il a été débattu.

Monsieur Thierry BERTRAND : on est d'accord que le PLU n'est pas opposable au **inaudible**

Madame Céline BRUNIERA : je vous l'ai déjà expliqué aussi, mais on y revient. Le PADD ayant été débattu et c'est ce que l'on disait justement tout à l'heure pour le parc de l'Alcédo, on peut s'appuyer sur les documents, qui sont en cours de travail et sur l'avancée de ces documents pour poser des sursis à statuer. Par exemple, sur des projets qui ne correspondraient pas à l'esprit du futur règlement.

Monsieur Thierry BERTRAND : j'en terminerai là, mais je pense que l'on a assisté tous les deux avec d'autres personnes, ici, à la même formation PLU, un vendredi matin et j'ai bien retenu que sur le sursis a statué, on n'avait pas tout à fait la même vision des choses.

Monsieur le Maire : en tout cas les règles d'urbanisme sont applicables sur la commune de Saint-Lys, comme partout ailleurs et je pense que ce sont les mêmes pour tous.

Monsieur Pascal VALIERE : bonsoir monsieur le Maire, je voudrais revenir sur la délibération précédente pour laquelle on a voté contre. J'aurais aimé avoir une explication peut-être : il me semblait que le PUP était anormalement bas, par rapport au potentiel que représentait l'opération. On avait repéré, parmi les parcelles qui donnaient sur le domaine public, que l'on aurait pu peut-être demander plus à l'aménageur, pour participer à l'aménagement public et notamment les trottoirs qui donnent sur la route de Saint-Clar. C'est un peu pour cela, que l'on a estimé que le montant nous semblait anormalement bas. Voilà l'explication de notre vote « contre ». Maintenant, si l'explication est un peu plus cohérente, je ne sais pas si on peut revenir sur notre vote. Je pense que l'on en discutera entre nous, pendant deux minutes. Merci si vous pouvez me répondre.

Monsieur le Maire : on va passer d'abord cette délibération, qui concerne l'EPFO et après je reviendrai sur votre question.

Si je comprends bien votre question monsieur VALIERE, vous demandez à revenir sur votre vote pour la délibération précédente c'est bien cela ?

Monsieur Pascal VALIERE : je pose la question et en fonction effectivement de la réponse, peut-être qu'il y aura une vision différente. Je ne sais pas si madame BRUNIERA a bien compris ma question. C'est un aménagement de plusieurs logements, qui méritent à mon sens un PUP plus élevé en matière de coûts. Est-ce qu'il y a quelque chose de prévu pour l'aménagement dans le domaine public et notamment et pourquoi pas un bout de trottoirs sur la route de Saint-Clar ?

Monsieur le Maire : je me tourne réglementairement vers monsieur DISY, étant donné que le débat a eu lieu, je ne pense pas que l'on puisse revenir sur la délibération. Le vote ayant été validé, on ne peut pas revenir dessus. Par contre, on peut donner une explication, si vous la souhaitez.

Madame Céline BRUNIERA : ce que j'ai expliqué tout à l'heure, c'est qu'il y a très peu de surface en contact finalement avec l'espace public et que ces surfaces, effectivement, seront traitées dans le cadre de l'opération, avec un maillage piéton à l'intérieur de celle-ci, qui revient sur les espaces publics. Ce PUP lui effectivement ne concerne que le renfort électrique, qui a été soulevé dans le cadre de l'instruction du dossier, c'est-à-dire quand Enedis a été consulté, ils ont estimé que l'opération nécessitait un renfort électrique, équivalent à un peu près 20 000 euros.

Quant au fait que le montant du PUP soit faible, par rapport à des aménagements publics que l'on aurait pu imaginer, je l'entends, mais par contre, que la partie attribuée à l'aménageur ne soit pas suffisante, non. On est à 90/90, c'est-à-dire que l'aménageur finance 90 % de l'équipement mis en place.

Monsieur Pascal VALIERE : merci.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : je n'ai peut-être pas été assez clair ; ce croisement de la route de Lamasquère vers Zago est particulièrement sensible. Il nous apparaît ici une opportunité pour contourner le problème. Si vous regardez bien comment est fait le croisement, vous avez rue Zago juste en face du futur lotissement, un trottoir qui est bien fait et on insiste vraiment sur ce point, que

l'on peut contourner cette ferme et revenir le long de la route de Lamasquère. Si nous n'arrivons pas à avoir cette liaison-là, cela pose un réel problème, car c'est vraiment essentiel. C'est vraiment un des points noirs de Saint-Lys, c'est pour cela que l'on insiste tout particulièrement là-dessus.

Madame Céline BRUNIERA : *il y a des choses qui peuvent se traiter-là, dans le cadre du périmètre de l'opération ; le reste peut se traiter dans le cadre des aménagements de voirie, qui sont à l'étude par exemple. Il peut se traiter également, au moyen d'emplacements réservés dans le PLU, mais là, cela ne peut pas être traité dans cette opération, puisqu'elle n'est pas sur les parcelles concernées. Elle ne vient pas jusqu'au croisement. Que l'on traite les tronçons qui nous permettront de se relier à ces aménagements futurs, oui, mais on ne peut pas traiter ce qui est en dehors de l'opération. Pas ici en tout cas, pas là, par d'autres outils.*

(rapporteur : Madame Céline BRUNIERA)

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

COMMUNICATION DU MAIRE

DECISION AFF/2021/01 du 29 mars 2021

Consultation de prestation de surveillance des Floralys, attribuée à **JNS SECURITE**, 31470 Fonsorbes, pour un montant de **1 092 € HT**.

DEMANDES DE SUBVENTION EFFECTUES DEPUIS JANVIER 2021

ETAT

- | | |
|---|--------------------------|
| ➤ Chauffage GRAVETTE | : ETAT - DSIL |
| ➤ Vidéoprojecteurs écoles | : ETAT - DETR |
| ➤ Acquisition maison LEYDIER | : ETAT - DETR |
| ➤ Vidéo protection | : ETAT - FIPD |
| ➤ Matériels informatiques écoles élémentaires | : ETAT - Plan de relance |

CONSEIL DEPARTEMENTAL 31

- | | |
|--|--|
| ➤ Travaux assainissement Route de Saint Clar | : CD31 – Appel à projet |
| ➤ Etude complémentaire schéma directeur d'assainissement | : CD31 – Appel à projet |
| ➤ COSEC tranche 2 | : CD31 : contrat de territoire |
| ➤ Travaux école Tabarly | : CD31 : contrat de territoire |
| ➤ Musée | : CD31 : contrat de territoire
: CD31 |

REGION OCCITANIE

- | | |
|--------------------|----------|
| ➤ Musée | : REGION |
| ➤ Site E- commerce | : REGION |

DRAC

- | | |
|---------|--------|
| ➤ Musée | : DRAC |
|---------|--------|

BANQUE DES TERRITOIRES

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys
Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

www.saint-lys.fr

MURETAIN AGGLO**FORMATION DES ELUS ATD EXERCICE 2020****Madame Caroline FERRER :**

- 18/09/2020 à Auterive : parcours démocratie module 1, s'appuyer sur la démocratie participative pour mener à bien l'action publique locale ;
- 19/11/2020 à Gardouch : le CCAS – CIAS, rôle, missions, actions ;
- 04/12/2020 à Cazères sur Garonne : la fiscalité directe locale, entre théorie, actualité et retour d'expérience.

Monsieur Denis PERY :

- 28/01/2020 à Verfeil : les dispositions de la loi de finances 2020 décryptées.

QUESTIONS DIVERSES**Question de Madame Nicole DEDEBAT, au nom du groupe « 'Imagine Saint-Lys »**

Madame Nicole DEDEBAT : cela va être très simple, nous aimerions un point d'étape, à la fois sur le Conseil des Sages et à la fois sur le Conseil Municipal des Jeunes.

Madame Catherine LOUIT : comme vous pouvez le comprendre, à l'heure actuelle, c'est très compliqué de faire fonctionner les instances participatives. Je vais faire un point d'étape sur le Conseil des Sages. Suite au travail qui avait été fait en commission, par rapport au règlement et à la charte, cela a été envoyé au Conseil des Sages qui nous ont répondu, ne pas pouvoir avoir des échanges avec nous, pour éventuellement corriger ou modifier les documents. En effet, comme ils ne pouvaient pas se rencontrer et se réunir, ils n'étaient donc pas en mesure de travailler en coopération, pour les finaliser. Nous sommes toujours en attente de ceux-ci et également en attente aussi de leur décision, par rapport au fait de savoir si on adhère ou pas à la FVCS, Fédération française des Villes des Sages, puisque c'est ce qui conditionnera le fait aussi que l'on puisse continuer à les appeler Conseil des Sages ou pas. On va attendre qu'ils puissent plus sereinement se rencontrer et on essaiera de faire avancer les projets. Concernant le Conseil Municipal des Jeunes, comme vous le savez sûrement, il y a eu l'élection de 16 jeunes pour 2 ans, début février. A ce jour, on souhaitait pouvoir faire une officialisation avec les jeunes, sur le fait qu'ils aient été élus, lors d'un Conseil Municipal des Jeunes, d'une réunion plénière, sauf que c'est très compliqué toujours à cause des conditions sanitaires. On est quand même aujourd'hui en train d'essayer de programmer cela sur une soirée, fin d'après-midi, pour que ce soit fini avant 19h et que cela se passe ici. On aimerait aussi qu'il y ait la présence, à minima des parents et du conseil municipal, car c'est quand même important que le CMJ rencontre le conseil municipal. Ensuite, il y a eu une proposition d'écriture d'une charte et d'un règlement, qui vont être soumis aussi en commission, comme on l'a fait pour le conseil des sages, pour pouvoir l'amender. Il a été vu avec les animateurs jeunesse, pour leur fixer les objectifs, comme vous le soulignez, c'est quand même la mairie qui les donne, donc on s'est mis d'accord sur ces deux axes. Un planning de réunions va leur être présenté aussi très rapidement, car même si on n'arrivait pas à caler rapidement cette réunion d'investiture, il faudrait qu'eux, ils puissent quand même démarrer les activités, sinon ils se sentiraient, un peu, abandonnés. La première réunion devrait avoir lieu le 17 mai et des réunions seront programmées régulièrement. Il a été prévu aussi un séminaire, parce que chaque fois que l'on a eu des élections de CMJ, on a proposé un séminaire, pour qu'ils puissent avoir une réflexion sur les actions qu'ils vont mettre en place. Celui-ci, vu le contexte actuel bien évidemment, ne peut pas se faire, mais il est quand même prévu, une ou deux journées, où ils puissent se retrouver pour travailler quand même les projets qu'ils veulent réaliser sur la commune. Voilà l'état des lieux actuel de ces deux instances.

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys
Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.frwww.saint-lys.fr

Monsieur le Maire : merci madame LOUIT et effectivement nous espérons tous que les lendemains seront meilleurs, de façon à retrouver un fonctionnement normal de toutes ces instances, de pouvoir réorganiser de nouveau des réunions et que la population participe également, aux projets de la collectivité, dans un fonctionnement normal que nous souhaitons tous. En espérant que les règles sanitaires soient meilleures demain.

Madame Catherine LOUIT : si on arrive à programmer une date, puisque l'on demande aux jeunes quelle est la soirée où ils peuvent être présents à 17h30, on aura de cette façon du temps après jusqu'à 19h, le délai risque d'être un peu court pour que l'on vous informe. Je voulais m'en excuser à l'avance, si on arrive à caler une date si possible avant le 17 mai, on le fera et on vous préviendra le plus rapidement.

Monsieur le Maire : je vous remercie. Nous avons donc épuisé l'ordre du jour de ce conseil municipal et je déclare donc la séance terminée. Je vous remercie pour votre participation. Je verrai avec monsieur DISY pour faire un rappel sur les prochaines dates des conseils municipaux, en fonction des décisions qui seront prises d'ici la fin de l'année, notamment la tenue des élections régionales et départementales. Il y aura peut-être quelques changements de date, en fonction également de l'occupation de la Gravette. On fera un bilan, afin que vous puissiez vous organiser.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 07.

Secrétaire de séance,
Denis BUVAT



MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys

Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

www.saint-lys.fr

